

ÉTATS FINANCIERS



7.1 Comptes consolidés 2022 et annexe	232
7.2 Comptes sociaux 2022 et annexe	290
7.3 Autres informations relatives aux comptes sociaux	304
7.3.1 Résultats financiers de Rubis SCA au cours des cinq derniers exercices	304
7.3.2 Informations relatives aux délais de paiement	304
7.4 Rapports des Commissaires aux comptes	305
7.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	305
7.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	309
7.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	312

7.1 Comptes consolidés 2022 et annexe

Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4.3	79 777	31 574
Écarts d'acquisition	4.2	1 719 170	1 231 635
Immobilisations corporelles	4.1.1	1 662 305	1 268 465
Immobilisations corporelles – droits d'utilisation	4.1.2	221 748	166 288
Participations dans les coentreprises	9	305 127	322 171
Autres actifs financiers	4.5.1	204 636	132 482
Impôts différés	4.6	18 911	12 913
Autres actifs long terme	4.5.3	9 542	10 408
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		4 221 216	3 175 936
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.7	616 010	543 893
Clients et autres débiteurs	4.5.4	770 421	622 478
Créances d'impôt		36 018	21 901
Autres actifs courants	4.5.2	21 469	23 426
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	804 907	874 890
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		2 248 825	2 086 588
TOTAL ACTIF (I + II)		6 470 041	5 262 524

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres – part du Groupe			
Capital		128 692	128 177
Primes liées au capital		1 550 120	1 547 236
Résultats accumulés		1 054 652	941 249
TOTAL		2 733 464	2 616 662
INTÉRÊTS MINORITAIRES		126 826	119 703
CAPITAUX PROPRES (I)	4.8	2 860 290	2 736 365
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	4.10.1	1 299 607	805 667
Obligations locatives	4.10.1	196 914	138 175
Consignations d'emballages		148 588	138 828
Engagements envers le personnel	4.12	40 163	56 438
Autres provisions	4.11	98 008	159 825
Impôts différés	4.6	92 480	63 071
Autres passifs long terme	4.10.3	94 509	3 214
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		1 970 269	1 365 218
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.10.1	791 501	507 521
Obligations locatives (part à moins d'un an)	4.10.1	27 735	23 742
Fournisseurs et autres crédateurs	4.10.4	781 742	601 605
Dettes d'impôt		28 771	23 318
Autres passifs courants	4.10.3	9 733	4 755
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		1 639 482	1 160 941
TOTAL PASSIF (I + II + III)		6 470 041	5 262 524

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Variation	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	55 %	7 134 728	4 589 446
Achats consommés	5.2		(5 690 380)	(3 319 645)
Charges externes	5.4		(4 034 404)	(4 154 461)
Charges de personnel	5.3		(236 965)	(199 479)
Impôts et taxes			(134 485)	(122 564)
Résultat brut d'exploitation		26 %	669 494	532 297
Autres produits de l'activité			940	3 106
Amortissements et provisions nets	5.5		(167 747)	(136 530)
Autres produits et charges d'exploitation	5.6		6 327	(7 045)
Résultat opérationnel courant		30 %	509 014	391 828
Autres produits et charges opérationnels	5.7		(58 136)	4 802
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat des coentreprises		14 %	450 878	396 630
Quote-part de résultat des coentreprises	9		5 732	5 906
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises		13 %	456 610	402 536
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			11 868	9 645
Coût de l'endettement financier brut			(42 363)	(22 220)
Coût de l'endettement financier net	5.8	143 %	(30 495)	(12 575)
Charge d'intérêt sur obligations locatives			(10 234)	(8 565)
Autres produits et charges financiers	5.9		(80 116)	(11 456)
Résultat avant impôt		- 9 %	335 765	369 940
Impôt sur les bénéfices	5.10		(63 862)	(65 201)
Résultat net total		- 11 %	271 903	304 739
Résultat net part du Groupe		- 10 %	262 896	292 569
Résultat net minoritaires		- 26 %	9 007	12 170
Résultat net par action (en euros)	5.11	- 10 %	2,56	2,86
Résultat net dilué par action (en euros)	5.11	- 11 %	2,55	2,86

État des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	271 903	304 739
Réserves de conversion (hors coentreprises)	(8 141)	47 748
Instruments de couverture	39 732	4 715
Impôts sur les instruments de couverture	(10 263)	(1 249)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global	(14 020)	(11 642)
Retraitements liés à l'hyperinflation	2 787	3 333
Impôts sur les retraitements liés à l'hyperinflation	(1 177)	(1 034)
Éléments recyclables du résultat des coentreprises	10 818	1 916
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)	19 736	43 787
Gains et pertes actuariels	20 035	6 966
Impôts sur les gains et pertes actuariels	(3 346)	(1 347)
Variation de juste valeur d'option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle	(8 500)	-
Éléments non recyclables du résultat des coentreprises	307	350
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)	8 496	5 969
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III)	300 135	354 495
Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	289 852	341 390
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	10 283	13 105

État des variations des capitaux propres consolidés

	Actions en circulation	Dont actions propres	(en milliers d'euros)							
			Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Écarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020			129 538	1 593 902	(2 034)	1 012 305	(232 660)	2 501 051	119 282	2 620 333
Résultat global de la période						291 942	49 448	341 390	13 105	354 495
Variation de pourcentage d'intérêts										
Paiement en actions						4 386		4 386		4 386
Augmentation de capital	3 044 687		3 806	101 327				105 133		105 133
Réduction de capital	(4 134 083)		(5 167)	(147 993)				(153 160)		(153 160)
Actions propres		15 035			85	(511)		(426)		(426)
Distribution de dividendes						(181 715)		(181 715)	(12 684)	(194 399)
Autres variations						3		3		3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021			128 177	1 547 236	(1 949)	1 126 410	(183 212)	2 616 662	119 703	2 736 365
Résultat global de la période						297 244	(7 392)	289 852	10 283	300 135
Variation de pourcentage d'intérêts						(3 437)		(3 437)	86 319	82 882
Option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle [*]									(81 800)	(81 800)
Paiement en actions						18 136		18 136	3 171	21 307
Augmentation de capital	416 233		520	2 884				3 404	372	3 776
Réduction de capital	(3 948)		(5)					(5)		(5)
Actions propres		11 865			(41)	(39)		(80)		(80)
Distribution de dividendes						(191 061)		(191 061)	(11 219)	(202 280)
Autres variations						(7)		(7)	(3)	(10)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022			128 692	1 550 120	(1 990)	1 247 246	(190 604)	2 733 464	126 826	2 860 290

* Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	271 903	304 739
Ajustements :		
Élimination du résultat des coentreprises	(5 732)	(5 906)
Élimination du résultat des amortissements et provisions	100 928	163 201
Élimination des résultats de cession	84	(599)
Élimination des produits de dividende	(190)	(91)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾	65 270	3 468
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	432 263	464 812
Élimination de la charge d'impôt	63 862	65 201
Élimination du coût de l'endettement financier net et de la charge d'intérêt sur obligations locatives	40 729	21 140
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	536 854	551 153
Incidence de la variation du BFR*	(31 353)	(214 456)
Impôts payés	(84 543)	(42 039)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	420 958	294 658
Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise – trésorerie cédée)	57 031	-
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Distribution</i>	-	(83 985)
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Production d'électricité renouvelable</i> ⁽²⁾	(341 122)	-
Cession d'actifs financiers : <i>branche Distribution</i>	-	3 463
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(258 416)	(205 682)
Variation des prêts et avances consentis	(451)	(1 653)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 942	8 733
(Acquisition)/cession d'actifs financiers autres	(2 779)	(157)
Dividendes reçus	34 609	20 298
Autres flux liés aux opérations d'investissement ⁽³⁾	4 063	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(501 123)	(258 983)

Tableau de flux de trésorerie consolidés (suite)

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
Augmentation de capital	4.8	3 404	6 995
Rachat d'actions (réduction de capital)	4.8	(5)	(153 160)
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		(41)	85
Émissions d'emprunts	4.10.1	1 191 102	730 694
Remboursements d'emprunts	4.10.1	(847 812)	(677 276)
Remboursements des obligations locatives	4.10.1	(33 180)	(40 827)
Intérêts financiers nets versés ⁽⁴⁾		(38 908)	(20 923)
Dividendes mis en paiement		(191 061)	(83 577)
Dividendes mis en paiement (participations ne donnant pas le contrôle)		(11 303)	(13 191)
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Production d'électricité renouvelable</i>		(5 306)	-
Autres flux liés aux opérations de financement ⁽²⁾		(41 975)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		24 915	(251 180)
Incidence de la variation des taux de change		(14 733)	8 811
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(69 983)	(206 694)
Trésorerie des activités poursuivies			
Trésorerie d'ouverture ⁽⁵⁾	4.5.5	874 890	1 081 584
Variation de la trésorerie		(69 983)	(206 694)
Trésorerie de clôture ⁽⁵⁾	4.5.5	804 907	874 890
Dettes financières hors obligations locatives	4.10.1	(2 091 108)	(1 313 188)
Trésorerie nette de dettes financières		(1 286 201)	(438 298)

(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, charge IFRS 2, écart d'acquisition (dépréciation), etc.

(2) Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

(3) Cf. note 5.7.

(4) Les intérêts financiers nets versés incluent les impacts liés aux retraitements des contrats de location (IFRS 16).

(5) Trésorerie hors concours bancaires.

		31/12/2022	31/12/2021
* Ventilation de l'incidence de la variation du BFR			
Incidence de la variation des stocks et en-cours	4.7	(77 342)	(205 280)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	4.5.4	(142 683)	(150 960)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	188 672	141 784
Incidence de la variation du BFR		(31 353)	(214 456)

Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

1. Généralités	238	7. Participations ne donnant pas le contrôle	278
2. Principes comptables	238	8. Participations dans les entreprises communes	280
3. Périmètre de consolidation	240	9. Participations dans les coentreprises	280
4. Notes annexes au bilan	242	10. Autres informations	281
5. Notes annexes au compte de résultat	268	11. Événements postérieurs à la clôture	283
6. Information sectorielle résumée	274	12. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022	284

Note 1. Généralités

1.1 Information financière annuelle

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 15 mars 2023 et examinés par le Conseil de Surveillance le 16 mars 2023, qui a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2022 ont été établis conformément aux normes comptables internationales

publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee.

1.2 Présentation des activités du Groupe

Rubis SCA (ci-après « la Société » ou, avec ses filiales, « le Groupe ») est une Société en Commandite par Actions enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 46 rue Boissière 75116 Paris.

Le Groupe exerce trois activités dans le domaine de l'énergie :

- l'activité **Distribution**, spécialisée dans la distribution de carburants et combustibles (en stations-service ou auprès de professionnels), de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ;
- l'activité **Support & Services**, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructures, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de Distribution ;

- la branche **Production d'électricité renouvelable** (Rubis Renouvelables), développée depuis avril 2022 avec l'acquisition de 80 % de Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France.

Depuis le 30 avril 2020, l'activité Rubis Terminal est comptabilisée dans les comptes du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise Rubis Terminal (ci-après « Rubis Terminal ») est spécialisée dans le **Stockage de produits liquides** en vrac (carburants et combustibles, produits chimiques et agroalimentaires) pour des clients commerciaux et industriels.

Le Groupe est présent en Europe, en Afrique et aux Caraïbes.

Note 2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs des actifs et passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des engagements envers les salariés (y compris les paiements en actions), l'évaluation des autres provisions et les contrats de location (durée de location retenue et taux d'endettement marginaux, décrits en note 4.1.2).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis SCA et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle.

Les résultats et la situation financière des filiales du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation des comptes (à savoir l'euro) et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation sont convertis selon les principes suivants :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen ;

- ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserves de conversion » ;
- les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat en cas de cession ou de liquidation de la participation à laquelle ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition et réévaluations à la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette dernière et convertis aux taux de change en vigueur à la clôture.

Depuis 2021, le Suriname figure parmi les pays hyperinflationnistes. Les impacts de l'hyperinflation de ce pays sont, sur l'exercice, non significatifs aux bornes du Groupe.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.2 Référentiel comptable appliqué

NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2022

Les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture sont appliqués pour la première fois en 2022 :

Norme/Interprétation		Date d'application obligatoire
Amendements à IAS 16	Produit antérieur à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IAS 37	Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IFRS 3	Référence au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) des normes IFRS	Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41	1 ^{er} janvier 2022

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes du Groupe.

NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLICABLES PAR ANTICIPATION SUR OPTION

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2022 ou qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX CONSÉQUENCES DU CONFLIT ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE ET DE L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Le Groupe ne réalise aucune opération en Ukraine ou en Russie et ne dispose d'aucun actif sur ce territoire. En outre, il ne s'approvisionne pas auprès de fournisseurs ukrainiens ou russes. À ce jour, le Groupe ne recense aucune exposition directe à ce risque.

Dans un contexte géopolitique et économique incertain, les états financiers sont affectés par la pression inflationniste mondiale, entraînant, au travers des actions des banques centrales pour maîtriser les anticipations d'inflation, une forte hausse des taux d'intérêt sur l'année 2022, qui a pour principales conséquences :

- une hausse des coûts moyens pondérés du capital retenus pour les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition (cf. note 4.2) ;

- une hausse de la juste valeur des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir son endettement souscrit à taux variable (cf. note 4.5) ;
- une hausse des taux d'actualisation réels au titre des hypothèses actuarielles retenues pour les engagements liés au personnel, expliquant principalement la baisse des engagements sur l'année 2022 (cf. note 4.12).

Note 3. Périmètre de consolidation

Principes comptables

Le Groupe applique les normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11 et 12 ainsi qu'IAS 28 amendée.

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Rubis exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle défini par la norme IFRS 10 est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote (existants et/ou potentiels) et/ou d'accords contractuels. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale ;
- la société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci ;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

Partenariats

Dans un partenariat, les parties sont liées par un accord contractuel leur conférant le contrôle conjoint de l'entreprise. L'existence d'un contrôle conjoint est déterminée dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entreprise.

Les partenariats sont classés en deux catégories :

- les entreprises communes : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Les entreprises communes sont comptabilisées selon les intérêts détenus par le Groupe dans les actifs et passifs de chaque entreprise commune ;
- les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le Groupe comptabilise ses coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 regroupent les états financiers de Rubis SCA et des filiales listées dans le tableau de la note 12.

3.2 Variations du périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation concernent les regroupements d'entreprises au sens d'IFRS 3 et les acquisitions de groupes d'actifs.

Seules les transactions les plus significatives sont détaillées ci-après.

ACQUISITION DE PHOTOSOL FRANCE

Le 14 avril 2022, Rubis a finalisé l'acquisition de 80 % de Photosol (France), l'un des leaders indépendants de l'énergie photovoltaïque en France. Cette acquisition constitue le socle du développement des activités du Groupe dans les énergies renouvelables, aux côtés de ses activités historiques de Distribution d'énergies via Rubis Énergie et ses filiales (Distribution et Support & Services) et de Stockage de produits liquides via la JV Rubis Terminal.

Photosol (France) est l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité renouvelable en France, avec une capacité de 384 MWc en opération, 119 MWc en construction, un portefeuille de projets de plus de 3,5 GWc à fin décembre 2022, et compte 112 collaborateurs en France. Conservant une participation de 20 %, les

fondateurs et dirigeants de Photosol restent engagés dans le développement de l'entreprise.

La transaction répond à la définition de regroupement d'entreprises telle qu'elle est prévue dans IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et est comptabilisée dans les états financiers consolidés depuis le 1^{er} avril 2022 (le décalage de date étant sans impact matériel au 31 décembre 2022).

Le montant décaissé par Rubis s'élève à 341 millions d'euros. Le prix d'acquisition des titres Photosol sur une base 100 % s'élève à 439 millions d'euros. Par ailleurs, Rubis a remboursé pour 42 millions d'euros un compte courant détenu par les fondateurs sur l'une des entités Photosol.

ACTIFS IDENTIFIABLES ACQUIS ET PASSIFS REPRIS

Le tableau suivant récapitule les actifs acquis et les passifs repris comptabilisés sur une base provisoire à la date d'acquisition :

Contribution à la date d'entrée en périmètre sur une base 100 % (en milliers d'euros)	01/04/2022
Actif immobilisé (dont droits d'utilisation)	414 888
Autres actifs financiers	31 770
Stocks	1 428
Clients, autres débiteurs et autres actifs	26 818
Actifs identifiés	474 904
Dettes financières nettes (dont obligations locatives)	(441 976)
Intérêts minoritaires	11 017
Provisions	(9 496)
Impôts différés passifs	(18 718)
Compte courant passif	(42 347)
Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs	(74 966)
Passifs repris	(576 486)
Actif net repris sur une base 100 %	(101 582)

Le Groupe a procédé à l'identification des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date de transaction. Les principaux éléments reconnus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont :

- un actif incorporel de 40 millions d'euros reconnu au titre des contrats d'achat d'électricité à longue durée conclus à un prix fixe contractuel avec les distributeurs d'électricité. Cet actif incorporel a été évalué à la juste valeur par l'approche intrinsèque directe (la méthode DCF) ;

ÉCART D'ACQUISITION

Conformément à IFRS 3, le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du goodwill partiel). Dans le cadre de l'acquisition de Photosol, le Groupe a opté pour la méthode du goodwill

- des instruments dérivés de couverture de taux évalués à la juste valeur et inscrits en « Autres actifs financiers » pour 27 millions d'euros.

Les montants décrits ci-dessus ont été évalués sur une base provisoire et reflètent les résultats préliminaires des travaux d'évaluation réalisés par Rubis avec l'aide d'un expert en évaluation indépendant.

complet. L'écart d'acquisition s'élève à 541 millions d'euros et correspond essentiellement à la capacité du Groupe à réaliser le portefeuille de projets identifiés à la date d'acquisition.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 87 millions d'euros au 1^{er} avril 2022.

OPTION DE RACHAT SUR PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Enfin, dans le cadre de la transaction, le Groupe (via sa filiale Rubis Renouvelables) s'est engagé à racheter l'ensemble des actions ordinaires détenues par les fondateurs en deux temps : 50 % en 2027 et 50 % en 2028. Cette option de rachat est comptabilisée comme une dette en retenant la valeur future actualisée du prix d'achat des actions Rubis Photosol fin décembre 2026 et fin décembre 2027 (valeur d'entreprise – dette financière nette). La juste valeur ainsi déterminée à la date d'acquisition s'élève à 82 millions d'euros constatés en « Autres passifs long terme », par contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires présentés dans les capitaux propres totaux.

Le groupe Photosol contribue aux résultats du Groupe à compter du 1^{er} avril 2022.

	31/12/2022 (9 mois)
Contribution au résultat (en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	32 558
Résultat brut d'exploitation	17 717
Résultat opérationnel courant	(849)
Autres produits et charges opérationnels*	(22 475)
Coût de l'endettement financier net	(7 297)
Impôt sur les sociétés	2 826
Résultat net total	(25 860)
Résultat net part du Groupe	(20 444)

* En lien principalement avec l'acquisition.

Note 4. Notes annexes au bilan**4.1 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation****4.1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Principes comptables**

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, notamment lors d'arrêts pour grand entretien, alors inscrits en immobilisations et amortis sur la période séparant deux arrêts.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

	Durée
Constructions	10 à 40 ans
Installations complexes	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les durées d'amortissement résultent des natures distinctes des immobilisations corporelles au sein des différentes activités, notamment les constructions, les installations complexes et le matériel ou outillage.

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

Au 31 décembre 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres immobilisations corporelles	313 136	1 566	21 132	(4 511)	7 942	(3 829)	335 436
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	4 687		2 856	(2 432)	(1 534)	(56)	3 521
Immobilisations en cours	177 842	71 028	106 569	(156)	(137 293)	(1 131)	216 859
Installations techniques, matériel et outillage	1 779 667	165	76 180	(32 595)	65 834	19 772	1 909 023
Terrains et constructions	585 930	332 251	17 401	(3 518)	56 490	(8 459)	980 095
TOTAL	2 861 262	405 010	224 138	(43 212)	(8 561)	6 297	3 444 934

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres immobilisations corporelles	(165 125)	(512)	(16 392)	3 923	108	2 521	(175 477)
Installations et matériel	(1 159 066)	(55)	(84 321)	30 170	(58)	(12 452)	(1 225 782)
Terrains et constructions	(268 606)	(87 598)	(28 584)	2 790	(832)	1 460	(381 370)
TOTAL	(1 592 797)	(88 165)	(129 297)	36 883	(782)	(8 471)	(1 782 629)
VALEURS NETTES	1 268 465	316 845	94 841	(6 329)	(9 343)	(2 174)	1 662 305

Les variations de périmètre concernent principalement l'acquisition de Photosol.

4.1.2 DROITS D'UTILISATION (IFRS 16)

Principes comptables

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour une période donnée. Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif).

Les exemptions suivantes offertes par la norme ont été retenues par le Groupe :

- les contrats avec une durée de location inférieure à 12 mois ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- les contrats relatifs aux actifs de faible valeur ont été exclus.

Les taux d'actualisation utilisés pour la valorisation des droits d'utilisation sont déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux sont définis en fonction de la durée d'utilisation des actifs.

Le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets, le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat le cas échéant.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée de location du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif en « Droits d'utilisation ». La dette correspondante est inscrite en « Obligation locative ».

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres immobilisations corporelles	904	9	253	(2)	4	1 168
Matériel de transport	42 847	51	16 580	(22 395)	1 874	38 957
Installations techniques, matériel et outillage	17 887		6 580		(1 665)	22 802
Terrains et constructions	181 419	51 300	18 935	(4 517)	(3 265)	243 872
TOTAL	243 057	51 360	42 348	(26 914)	(3 052)	306 799

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres immobilisations corporelles	(207)		(239)	2	(1)	(445)
Matériel de transport	(27 575)		(12 221)	22 290	(1 301)	(18 807)
Installations techniques, matériel et outillage	(7 327)		(2 412)		290	(9 449)
Terrains et constructions	(41 660)		(18 400)	1 841	1 869	(56 350)
TOTAL	(76 769)		(33 272)	24 133	857	(85 051)
VALEURS NETTES	166 288	51 360	9 076	(2 781)	(2 195)	221 748

Les variations de périmètre concernent principalement l'acquisition de Photosol.

4.2 Écarts d'acquisition

Principes comptables

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant sa révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en goodwill lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (badwill).

Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;
- la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;
- la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation ;
- les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont présentées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximal de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part, la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires et, d'autre part, la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (badwill).

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel), soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet). L'option est exerçable au cas par cas lors de chaque regroupement d'entreprises.

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises, les groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) retenus par Rubis sont :

- l'activité Distribution (Europe) ;
- l'activité Distribution (Afrique) ;
- l'activité Distribution (Caraïbes) ;
- l'activité Support & Services ;
- l'activité Production d'électricité photovoltaïque.

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des opérations du Groupe et sur le reporting interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, i.e., le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, y compris le goodwill. Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Ces pertes de valeur imputées sur le goodwill sont irréversibles.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dépréciation	31/12/2022
Activité Distribution (Europe)	274 943		3 121		278 064
Activité Distribution (Afrique)	531 474		(8 026)		523 448
Activité Distribution (Caraïbes)	313 970		(9 376)	(40 000)	264 594
Activité Support & Services	111 248		906		112 154
Activité Production d'électricité photovoltaïque		540 910			540 910
ÉCARTS D'ACQUISITION	1 231 635	540 910	(13 375)	(40 000)	1 719 170

Les variations de périmètre correspondent à l'acquisition de Photosol.

Tests de dépréciation au 31 décembre 2022

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité.

Pour l'activité Distribution :

- les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers, pour l'exercice 2023, et de projections à moyen terme approuvés en fin d'exercice par la Direction. La durée de projection retenue par le management est généralement trois ans. Dans de rares cas, le Groupe a identifié des circonstances qui requièrent de considérer des durées de projection plus longues. En Afrique de l'Est, la durée des plans d'affaires a été portée à six ans pour tenir compte de l'horizon nécessaire, suite à la pandémie mondiale liée à la Covid, pour achever la rénovation du réseau acquis en 2019. De même, à Haïti, le contexte économique, politique et sécuritaire a amené le management à porter la durée du plan d'affaires à six ans ;

- les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les marges unitaires. Les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant généralement un taux de croissance de 2 %.

Pour l'activité Production d'électricité photovoltaïque :

- la valeur d'utilité repose sur des projections de flux de trésorerie d'une durée de 35 ans, sur la base du plan d'affaires établi par le management, intégrant les SPV en opération et le portefeuille de projets existants et futurs ;
- les principales hypothèses sont le prix de revente de l'électricité, les taux d'actualisation, ainsi que la capacité de la Société à générer de nouveaux projets.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque UGT ou groupe d'UGT.

Les taux d'actualisation pondérés utilisés sont les suivants :

Groupe d'UGT	Taux 2022	Taux 2021
Activité Distribution (Europe)	5,7 %	4,6 %
Activité Distribution (Afrique)	12,0 %	9,2 %
Activité Distribution (Caraïbes)	10,3 %	7,6 %
Activité Support & Services	12,1 %	6,5 %
Activité Production d'électricité photovoltaïque	8,5 %	

Les taux d'actualisation présentés ont été déterminés en retenant le résultat brut d'exploitation 2023 de chaque pays comme base de la pondération pour l'UGT.

Une perte de valeur de 40 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2022 reflétant les difficultés opérationnelles rencontrées par le Groupe à Haïti compte tenu de l'environnement politique, économique et sécuritaire du pays qui affecte l'ensemble des secteurs d'activité. La valeur recouvrable au 31 décembre 2022 a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie attendus. Compte tenu de la situation actuelle et des incertitudes liées, la période de plans d'affaires a été portée à 6 ans et les flux de trésorerie ont été actualisés à un taux de 17,4 %. Un décalage d'un an dans les projections de flux de trésorerie, sans modification des hypothèses financières, aurait un impact de l'ordre de 15 millions d'euros sur le montant de la dépréciation. Par ailleurs, une hausse de 1 % du taux d'actualisation et une

baisse de 1 % du taux de croissance auraient respectivement un impact de 10 et 5 millions d'euros sur le montant de la dépréciation.

Sensibilité des valeurs recouvrables au 31 décembre 2022

Pour l'activité Distribution, hors UGT Haïti, une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance ne générerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2022.

De même, une baisse de 5 % des flux futurs actualisés ne remet pas en cause les conclusions des tests au 31 décembre 2022.

Pour l'activité Production d'électricité photovoltaïque, les analyses de sensibilité aux courbes de prix et au taux d'actualisation excluent le risque de dépréciation du goodwill Photosol au 31 décembre 2022.

4.3 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue et sont soumises à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Conformément à la norme IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats liés à la distribution de GPL en France sont inscrits à l'actif en « Autres immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée de vie moyenne observée pour les contrats correspondants (10 ans).

Une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peut être comptabilisée si, et seulement si, les critères définis par IAS 38.57 sont remplis. Sur la branche Production d'électricité renouvelable, les coûts de développement, directs et indirects, externes ou internes, sont immobilisés à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable et les autres critères de la norme IAS 38 respectés. Le Groupe considère que ces critères sont remplis au moment où un projet rentre dans le portefeuille de développement, c'est-à-dire lorsque les éléments contractuels et les études techniques indiquent que la faisabilité d'un projet est probable. Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses liées au développement de projets sont comptabilisées en charges durant l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La capitalisation des coûts prend fin à la mise en service industrielle de la centrale.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles en cours. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de transaction et la valeur d'utilité.

Au 31 décembre 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres concessions, brevets, droits similaires et coûts de développement	26 437	5 908	3 659	(190)	(511)	(176)	35 127
Droit au bail	2 404			(80)		(95)	2 229
Autres immobilisations incorporelles	32 161	41 320	3 768	(303)	149	89	77 184
TOTAL	61 002	47 228	7 427	(573)	(362)	(182)	114 540

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2022
Autres concessions, brevets et droits similaires	(12 655)	(221)	(1 270)	42	9	228	(13 867)
Autres immobilisations incorporelles	(16 773)	(324)	(4 048)	303		(54)	(20 896)
TOTAL	(29 428)	(545)	(5 318)	345	9	174	(34 763)
VALEURS NETTES	31 574	46 683	2 109	(228)	(353)	(8)	79 777

Les variations de périmètre concernent principalement l'acquisition de Photosol.

À l'occasion de l'acquisition de Photosol (France), le Groupe a reconnu, conformément à IFRS 3, les incorporels suivants :

- **coûts de développement pour 5,9 millions d'euros** : concerne les dépenses liées au développement des projets de production d'énergies renouvelables, activité portée par Rubis Renouvelables ;
- **actif incorporel de 40 millions d'euros** reconnu au titre des contrats d'achat d'électricité à longue durée conclus à un prix fixe contractuel avec les distributeurs d'électricité.

4.4 Participation dans les entreprises associées

Les informations concernant les participations ne donnant pas le contrôle, les participations dans les entreprises communes et les participations dans les coentreprises sont données dans les notes 7 à 9 de la présente annexe.

4.5 Actifs financiers

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Classification et évaluation

Les actifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La classification proposée par IFRS 9 détermine la façon dont les actifs sont comptabilisés ainsi que leur méthode d'évaluation. Le classement des actifs financiers est fonction de deux critères cumulatifs : le modèle de gestion qui est appliqué à l'actif et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme IFRS 9 distingue trois catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée :

- soit les actifs financiers sont évalués au coût amorti ;
- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement les obligations et titres de créances négociables, les prêts et les créances.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global comprennent principalement les titres de participation, anciennement classés en titres disponibles à la vente.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat comprennent les disponibilités, les Sicav et autres fonds.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
- niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change en devises étrangères et des prix de matière première. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*, des *caps* et des *floors*. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

**Répartition des actifs financiers par classes (IFRS 7)
et par catégories (IFRS 9)**
(en milliers d'euros)

Note	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Coût amorti	846 658	692 071	846 658	692 071
Autres créances rattachées à des participations (long terme)	4.5.1	17 711	18 550	17 711
Prêts, dépôts et cautionnements (long terme)	4.5.1	47 847	39 641	47 847
Prêts, dépôts et cautionnements (court terme)	4.5.2	1 137	994	1 137
Créances clients et autres débiteurs	4.5.4	770 421	622 478	770 421
Autres actifs long terme	4.5.3	9 542	10 408	9 542
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global		139 524	78 260	139 524
Titres de participation	4.5.1	63 308	74 291	63 308
Instruments dérivés non courants	4.5.1	75 770		75 770
Instruments dérivés courants	4.5.2	446	3 969	446
Juste valeur par résultat		804 907	874 890	804 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	804 907	874 890	804 907
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		1 791 089	1 645 221	1 791 089

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participation Hydrogène de France, société cotée, sont en niveau 1.

Les titres de participation non cotés et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables).

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5 de la présente annexe. Ils sont de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 40 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à plus d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	92 565	89 511
Autres créances rattachées à des participations	17 711	18 550
Prêts, dépôts et cautionnements versés	49 455	41 289
Juste valeur des instruments financiers	75 770	
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	235 501	149 350
Dépréciation	(30 865)	(16 868)
VALEURS NETTES	204 636	132 482

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- à la participation à hauteur de 18,5 % dans la société Hydrogène de France (HDF Energy) souscrite en 2021 pour un montant total de 78,6 millions d'euros ;
- aux participations minoritaires détenues par Rubis Energia Portugal dans plusieurs entités au Portugal ;
- aux participations minoritaires détenues par la raffinerie SARA dans des projets de diversification ;
- aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane.

Les autres créances rattachées à des participations incluent essentiellement les avances faites à des GIE ou entreprises communes.

Les prêts, dépôts et cautionnements versés correspondent à hauteur de 31 millions d'euros à un prêt en USD, remboursable en 2025, accordé par la filiale RWIL Suriname à l'État surinamais. Les autres éléments inscrits dans ce compte correspondent essentiellement à des avances faites à certains distributeurs travaillant pour le Groupe, à des dépôts de garantie prévus dans certains baux emphytéotiques et aux autres dépôts de garantie.

Les dépréciations intègrent à hauteur de 25,7 millions d'euros l'impact de l'évaluation à la juste valeur de la participation dans HDF Energy en raison de la baisse de son cours de bourse par rapport au prix de souscription à l'origine. La contrepartie est portée en autres éléments du résultat global.

La variation de la juste valeur des instruments financiers s'explique à hauteur de 62 millions d'euros par l'intégration de Photosol (France), soit 26 millions d'euros à la date d'entrée en périmètre et 36 millions d'euros au titre des réévaluations intervenues en date du 31 décembre 2022.

4.5.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement des charges constatées d'avance ainsi que la part à moins d'un an des créances rattachées à des participations, des prêts et des dépôts et cautionnements versés, des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de nouvelles activités, des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie et des instruments de couverture à la juste valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts, dépôts et cautionnements versés	1 137	994
Juste valeur des instruments financiers	446	3 969
Actifs financiers courants bruts	1 583	4 963
Dépréciation		
Actifs financiers courants nets	1 583	4 963
Charges constatées d'avance	19 886	18 463
Actifs courants	19 886	18 463
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	21 469	23 426

4.5.3 AUTRES ACTIFS LONG TERME

(en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Autres créances (part à plus d'un an)	1 421	249
Charges constatées d'avance (part à plus d'un an)	7 872	
TOTAL	9 293	249

4.5.4 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS (ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

Principes comptables

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations constatées à hauteur des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. Le Groupe utilise l'approche simplifiée d'IFRS 9 pour calculer les provisions relatives aux pertes attendues sur les créances commerciales. En raison du faible taux de pertes historiques enregistré par le Groupe, l'application du modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes attendues n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

Rubis met en place dans certaines filiales des programmes de cessions de créances lui permettant de céder des créances commerciales et de recevoir un paiement en numéraire.

Les créances clients sont déconsolidées dès lors que le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ainsi que tous les risques et avantages attachés aux créances.

Lorsque les risques et avantages de l'actif n'ont pas été totalement transférés, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières en échange des créances concernées.

Les clients et autres débiteurs comprennent les créances clients et comptes rattachés, les créances liées au personnel, les créances sur l'État et les autres créances d'exploitation.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	662 002	508 637
Créances liées au personnel	2 176	2 114
Créances sur l'État	83 299	62 780
Autres créances d'exploitation	54 357	75 183
TOTAL	801 834	648 714

Dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	24 566	933	6 592	(5 312)	26 779
Autres créances d'exploitation	1 670	835	2 135	(6)	4 634
TOTAL	26 236	1 768	8 727	(5 318)	31 413

En 2022, les pertes sur créances sont demeurées stables et non matérielles.

Cession de créances

Au cours de l'année, Rubis a mis en place des programmes de cession de créances et d'affacturage, notamment en Martinique, au terme desquels la filiale cède des créances commerciales au factor ou à l'organisme financier en

contrepartie de trésorerie. Certains programmes sont déconsolidants.

20 millions d'euros de créances ont été déconsolidées au 31 décembre 2022.

RAPPROCHEMENT AVEC LA VARIATION DU BFR AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Valeur nette au bilan 31/12/2022	770 421
Valeur nette au bilan 31/12/2021	622 478
Variation des clients et autres débiteurs au bilan	(147 943)
Incidence des variations de périmètre	25 874
Incidence des écarts de conversion	(18 205)
Incidence des reclassements de poste à poste	379
Incidence de la variation des autres actifs courants et des autres créances à plus d'un an	(2 788)
Variation des clients et autres débiteurs au TFT	(142 683)

4.5.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
OPCVM	24 737	23 920
Autres fonds	212 857	125 702
Intérêts à recevoir	591	246
Disponibilités	566 723	725 022
TOTAL	804 907	874 890

Au 31 décembre 2022, les disponibilités incluent, à hauteur de 83,8 millions d'euros, des fonds réservés à l'acquisition prioritaire de dollars par la filiale Ringardas située au Nigéria.

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions porte principalement sur les titres HDF Energy acquis en 2021 (cf. note 4.5.1).

4.5.6 RISQUE DE CRÉDIT

Risque clients du Groupe

Il n'y a pas de client qui représente 10 % ou plus du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2022 ou en 2021.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique, est la suivante :

En valeur nette (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Europe	102 395	82 805
Caraïbes	216 000	167 105
Afrique	316 828	234 161
TOTAL	635 223	484 071

Sur les deux exercices, le ratio des créances clients rapportées au chiffre d'affaires est inférieur ou proche de 10 %.

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus		
					Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an
Clients et autres débiteurs	801 834	31 413	770 421	460 430	237 265	56 504	16 222
Créances d'impôt	36 018		36 018	23 501	3 242	2 490	6 785
Autres actifs courants	21 469		21 469	21 096	90	283	
TOTAL	859 321	31 413	827 908	505 027	240 597	59 277	23 007

La ventilation, par échéance, des créances clients dépréciées est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus		
			Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an
Valeur brute des créances clients dépréciées	30 677	461	3 818	3 744	22 654
Dépréciation des créances clients	(26 779)	(461)	(3 129)	(2 080)	(21 109)
TOTAL	3 898		689	1 664	1 545

4.6 Impôts différés

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture. Cette évaluation est mise à jour à chaque arrêté.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et passifs peuvent s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations et amortissements	(95 215)	(73 847)
Droits d'utilisation et obligations locatives (IFRS 16)	4 896	3 580
Report de déficits	13 240	1 639
Différences temporaires	7 550	5 268
Provisions pour risques	3 072	1 803
Provisions pour coûts environnementaux	4 445	4 975
Instruments financiers	(17 348)	(980)
Engagements de retraite	8 795	9 548
Autres	(3 004)	(2 144)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(73 569)	(50 158)
Impôts différés actifs	18 911	12 913
Impôts différés passifs	(92 480)	(63 071)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(73 569)	(50 158)

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales de l'intégration fiscale française (telle qu'elle est définie ci-dessous), de l'entité Frangaz (déficits nés avant l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale) et des entités Photosol. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme des impôts différés actifs.

Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont essentiellement constitués par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôt différé par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe deux périmètres d'intégration fiscale dans le Groupe :

- celui de la société mère Rubis SCA, qui comprend les entités : Rubis Énergie, Vitogaz France, Coparef, Rubis Patrimoine, Vito Corse, Frangaz, Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Restauration et Services, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP) et Rubis Renouvelables (ex Cimrosa Investissements) ;
- celui formé par Photosol SAS, qui comprend les entités : CRE 4, Firinga, Clotilda, Photosol Bourbon et Maïdo.

4.7 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de matières premières et fournitures	66 593	66 675
Stocks de produits finis et intermédiaires	155 823	88 731
Stocks de marchandises et autres	421 848	402 898
TOTAL	644 264	558 304

Dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Stocks de matières premières et fournitures	12 436	11 197	(10 615)	13 018
Stocks de produits finis et intermédiaires	227	12 466	(227)	12 466
Stocks de marchandises et autres	1 748	2 659	(1 637)	2 770
TOTAL	14 411	26 322	(12 479)	28 254

RAPPROCHEMENT AVEC LA VARIATION DU BFR AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

VALEUR NETTE AU BILAN 31/12/2022	616 010
Valeur nette au bilan 31/12/2021	543 893
Variation des stocks et en-cours au bilan	(72 117)
Incidence des variations de périmètre	1 428
Incidence des reclassements de poste à poste	(139)
Incidence des écarts de conversion	(6 514)
Variation des stocks et en-cours au TFT	(77 342)

4.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 102 953 566 actions entièrement libérées de 1,25 euro chacune et s'élève à 128 692 milliers d'euros.

Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2022	102 541 281	128 177	1 547 236
Plan d'épargne entreprise	171 576	214	3 229
Ligne de capital (BEA)			
Actions de préférence acquises	226		
Actions de préférence converties en actions ordinaires	244 431	306	(306)
Réduction de capital par voie d'annulation des actions rachetées	(3 948)	(5)	
Frais sur augmentations de capital			(39)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	102 953 566	128 692	1 550 120

Au 31 décembre 2022, Rubis possédait 84 987 actions d'autocontrôle.

Convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB de novembre 2021

En novembre 2021, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB pour une période de 37 mois et dans la limite autorisée de 4 400 000 actions de 1,25 euro de nominal. Le prix de souscription des actions fera ressortir une décote de 5 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des actions des deux séances de bourse précédant sa fixation. Crédit Agricole CIB intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas encore fait usage de cette ligne de capital.

RAPPROCHEMENT AVEC L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Augmentation (réduction) du capital social	515
Augmentation (réduction) des primes	2 884
AUGMENTATION (RÉDUCTION) DE CAPITAL AU BILAN	3 399
Rachat d'actions (réduction de capital)	5
AUGMENTATION DE CAPITAL AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	3 404

RAPPROCHEMENT DU DIVIDENDE DISTRIBUÉ ENTRE L'ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET LE TFT

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SELON ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	191 061
Paielement du dividende en actions	
DIVIDENDES MIS EN PAIEMENT AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	191 061

4.9 Options de souscription d'actions et actions gratuites**Principes comptables**

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

Les plans contiennent une condition de présence des bénéficiaires dans les effectifs du Groupe à la fin de la période d'acquisition des droits, ainsi que des conditions de performance hors marché et/ou de marché selon les plans.

Les conditions de performance de marché ont un impact sur l'estimation initiale à la date d'attribution de la juste valeur unitaire de l'instrument attribué, sans révision ultérieure au cours de la période d'acquisition des droits.

Les conditions de performance hors marché ont un impact sur l'estimation initiale à la date d'attribution du nombre d'instruments à émettre, celui-ci faisant l'objet d'une révision ultérieure, lorsque cela est nécessaire, tout au long de la période d'acquisition des droits.

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits et des conditions de performance contenues dans les plans.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions de préférence

Des plans d'attributions d'actions de préférence sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions de préférence sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte, sur la période d'acquisition des droits, de l'absence de dividende et des conditions de performance contenues dans les plans.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Plans d'épargne entreprise (PEE)

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions.

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant cinq ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
17 décembre 2019	150 276				150 276
6 novembre 2020	87 502				87 502
1 ^{er} avril 2021	5 616				5 616
TOTAL	243 394				243 394

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options en circulation	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Options exercçables
17 décembre 2019	150 276	Mars 33	52,04	
6 novembre 2020	87 502	Mars 34	29,71	
1 ^{er} avril 2021	5 616	Mars 34	40,47	
TOTAL	243 394			

Les modalités des plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2022 sont illustrées dans les tableaux ci-après :

Actions gratuites de performance Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
17 décembre 2019	385 759				385 759
6 novembre 2020	787 697				787 697
1 ^{er} avril 2021	43 516				43 516
13 décembre 2021	160 072				160 072
20 juillet 2022		514 770			514 770
TOTAL	1 377 044	514 770			1 891 814

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans, en règle générale, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution définitive est également soumise à l'atteinte des conditions de performance prévues dans les règlements des plans.

Actions gratuites de préférence Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
11 juillet 2016	2 469		(2 469)		
13 mars 2017	1 932			(1 932)	
19 juillet 2017	374			(374)	
2 mars 2018	345			(345)	
5 mars 2018	1 157			(1 157)	
19 octobre 2018	140			(140)	
7 janvier 2019	62				62
17 décembre 2019	662			(662)	
TOTAL	7 141		(2 469)	(4 610)	62

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue d'une période de conservation d'un an en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

Dans le cadre de la transaction Photosol, les managers du groupe acquis par Rubis SCA ont bénéficié d'un plan de rémunération en actions de la holding Rubis Photosol, tête du groupe Photosol, prévoyant l'octroi de 8,4 millions d'actions gratuites et 0,8 million d'actions de préférence. Ces éléments ont été évalués à la juste valeur et amortis sur la période d'acquisition, soit un an à compter de la prise de contrôle par Rubis SCA.

Valorisation des plans d'options et des actions gratuites

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continuellement leur option sur toute la période d'exercibilité. La volatilité implicite retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont les suivants :

Date du Collège de la Gérance	Actions gratuites
11 juillet 2016	3,7 %
13 mars 2017	3,4 %
19 juillet 2017	3,3 %
2 mars 2018	3,4 %
5 mars 2018	3,4 %
19 octobre 2018	3,0 %
7 janvier 2019	3,0 %
17 décembre 2019	2,9 %
6 novembre 2020	3,1 %
1 ^{er} avril 2021	3,3 %
13 décembre 2021	4,0 %
20 juillet 2022	5,4 %

Plan d'épargne entreprise – Valorisation des PEE

Le taux d'incapacité est estimé à 0,17 % pour le plan 2022 (0,41 % pour le plan 2021).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La décote liée à l'incapacité a été estimée à partir du taux d'intérêt sans risque et du taux d'emprunt moyen sur cinq ans, soit respectivement 0,52 % et 0,17 %.

4.10 Passifs financiers

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La norme IFRS 9 distingue deux catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- les passifs financiers évalués au coût amorti ; ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les principes comptables relatifs à l'évaluation et la comptabilisation des instruments dérivés sont exposés en note 4.5.

Répartition des passifs financiers par classes (IFRS 7) et par catégories (IFRS 9) (en milliers d'euros)

Note	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Coût amorti				
	2 905 232	1 969 879	2 893 963	1 969 764
Emprunts et dettes financières	4.10.1	1 622 394	1 036 630	1 611 125
Obligations locatives	4.10.1	224 649	161 917	224 649
Consignations d'emballages	4.10.1	148 588	138 828	148 588
Autres passifs long terme	4.10.3	94 245	3 214	94 245
Fournisseurs et autres créiteurs	4.10.4	781 742	601 605	781 742
Dettes d'impôt		28 771	23 319	28 771
Autres passifs courants	4.10.3	4 843	4 366	4 843
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global				
	5 154	389	5 154	389
Instruments dérivés non courants	4.10.3	264		264
Instruments dérivés courants	4.10.3	4 890	389	4 890
Juste valeur par résultat				
	468 714	276 558	468 714	276 558
Concours bancaires courants	4.10.1	468 714	276 558	468 714
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		3 379 100	2 246 826	3 367 831

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1 DETTES FINANCIÈRES ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

Courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	267 487	227 617
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	4 193	2 083
Concours bancaires	468 144	276 492
Autres emprunts et dettes assimilées	51 677	1 329
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN)	791 501	507 521

Non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 254 240	786 182
Consignations citernes	16 231	16 787
Consignations bouteilles	132 357	122 041
Autres emprunts et dettes assimilées	45 367	19 485
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 448 195	944 495
TOTAL	2 239 696	1 452 016

Emprunts et dettes financières (non courants)

(en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	959 664	294 576
Autres emprunts et dettes assimilées	26 236	19 131
TOTAL	985 900	313 707

Au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Nantissements de titres	Nantissements d'immo. corporelles	Autres garanties	Non garantis	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	300 008		91 109	1 130 610	1 521 727
Concours bancaires	75	6 886	272 889	188 294	468 144
Autres emprunts et dettes assimilées			30 975	66 069	97 044
TOTAL	300 083	6 886	394 973	1 384 973	2 086 915

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Émissions	Remboursements	Écarts de conversion	31/12/2022
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	1 313 188	449 474	1 186 809	(849 061)	(9 302)	2 091 108
Obligations locatives courantes et non courantes	161 917	49 533	50 308	(33 180)	(3 929)	224 649
TOTAL	1 475 105	499 007	1 237 117	(882 241)	(13 231)	2 315 757

Les variations de périmètre concernent l'acquisition de Photosol.

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent principalement par le refinancement des lignes de crédit utilisées, le financement des investissements industriels et des opérations courantes.

(en milliers d'euros)	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	244 004	1 010 236
Emprunts auprès des établissements de crédit (part à moins d'un an)	71 182	196 305
TOTAL	315 186	1 206 541

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 1 286 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les contrats de crédit de Rubis Énergie et ses filiales intègrent l'engagement aux bornes du périmètre Rubis Énergie de respecter, pendant la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

- endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;
- endettement net sur EBITDA inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2022, les ratios aux bornes du groupe Rubis Énergie sont respectés, écartant ainsi toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée. Le non-respect des ratios entraînerait un remboursement anticipé des emprunts.

Les entités de financement du groupe Photosol ainsi que certaines SPV de production font l'objet de covenants négociés au cas par cas, pour lequel aucun remboursement anticipé n'est exigé au 31 décembre 2022.

Échéancier des obligations locatives

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2022
Échéancier des obligations locatives	27 735	68 486	128 428	224 649

Autres informations relatives aux contrats de locations (IFRS 16)

Au 31 décembre 2022, le montant des loyers décaissés (contrats retraités et contrats exemptés) s'élève à 93 millions d'euros et le produit des sous-locations à 6,8 millions d'euros.

Les charges de loyers qui n'ont pas été retraitées au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

- loyers bénéficiant d'une exemption de comptabilisation :
 - durée inférieure à 12 mois pour 32,9 millions d'euros,
 - bien de faible valeur unitaire pour 0,8 million d'euros ;
- part variable des loyers pour 15,5 millions d'euros.

4.10.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Couverture	Nominal couvert	Valeur de marché au 31/12/2022 (en milliers d'euros)
Change		
	22 MUSD	(1 023)
	5 MCHF	4
	26 MUSD	257
Taux (swaps et caps)		
	882 M€	75 494
Trading (swap de taux)		653
Matière		
	51 563 t	(3 931)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS		71 453

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché.

Risque de taux

Caractéristique des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Existence ou non de couverture
		(en milliers d'euros)				
Euro	Fixe	295 129	68 295	201 132	25 702	
	Variable	1 206 541	196 305	741 362	268 874	OUI
Dollar américain	Fixe	2 459	452	2 007		
	Variable					
Dollar de la Barbade	Fixe	17 598	2 435	15 163		
	Variable					
TOTAL		1 521 727	267 487	959 664	294 576	

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*cap* et *floor*) à hauteur de 882 millions d'euros sur un total de 1 207 millions d'euros d'endettement à taux variable représentant 73 % de ce montant.

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ⁽¹⁾	De 1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾	791 501	985 900	313 707
Actifs financiers ⁽²⁾	804 907		
Exposition nette avant couverture	(13 406)	985 900	313 707
Instruments de couverture		(882 000)	
EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	(13 406)	103 900	313 707

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(3) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 869,8 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (1 206,5 millions d'euros) plus concours bancaires courants (468,1 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (804,9 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le coût de l'endettement financier net 2022.

Risque de change

Les achats de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

Les activités Distribution et Support & Services affichent, au 31 décembre 2022, une position bilantielle créditrice nette en dollars de 482 millions, correspondant à des dettes (y compris intragroupes), des créances ainsi que des découverts bancaires et des disponibilités. L'exposition du Groupe est essentiellement concentrée sur les filiales Rubis

Energy Kenya, Ringardas (Nigéria), RWIL Suriname et Dinasa (Haïti). Cette exposition a essentiellement progressé en raison des difficultés à s'approvisionner en USD.

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro d'un centime par rapport au dollar, le risque de change ne serait pas matériel (de l'ordre de 5 millions d'euros avant impôt).

L'exposition des entités Photosol nouvellement acquises n'est pas matérielle.

(en millions de dollars US)	31/12/2022
Actifs	132
Passifs	(614)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(482)
Position hors bilan	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(482)

Risque de variation des prix des produits pétroliers

Le risque lié aux variations des prix des produits pétroliers doit être analysé à partir des deux éléments suivants :

- le risque de variation de prix des produits pétroliers est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3 AUTRES PASSIFS

Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	4 843	4 366
Juste valeur des instruments financiers	4 890	389
TOTAL	9 733	4 755

Autres passifs long terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants	577	154
Juste valeur des instruments financiers (part à plus d'un an)	264	
Autres dettes (part à plus d'un an)	92 622	2 026
Produits constatés d'avance (part à plus d'un an)	1 046	1 034
TOTAL	94 509	3 214

Dans le cadre de la transaction Photosol (cf. note 3.2), le Groupe a reconnu à la date de prise de contrôle une option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle pour une juste valeur de 82 millions d'euros constatés en « Autres passifs long terme » par contrepartie d'une diminution des

intérêts minoritaires présentés dans les capitaux propres totaux. Cette option de rachat s'élève à 90 millions d'euros au 31 décembre 2022, après réévaluation de 8,5 millions d'euros constatée en autres éléments du résultat global.

4.10.4 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS (PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	456 848	405 330
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants	16 953	6 039
Dettes sociales	48 249	44 175
Dettes fiscales	153 969	74 722
Charges à payer	136	145
Comptes courants	3 671	11 409
Dettes diverses d'exploitation	101 916	59 785
TOTAL	781 742	601 605

Rapprochement avec la variation du BFR au tableau de flux de trésorerie

VALEUR AU BILAN 31/12/2022	781 742
Valeur au bilan 31/12/2021	601 605
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au bilan	180 137
Incidence des variations de périmètre	(23 433)
Incidence des écarts de conversion	24 353
Incidence des reclassements de poste à poste	514
Incidence de la variation des dettes sur acquisitions d'actifs (en investissement)	(10 914)
Incidence de la variation des dividendes à verser et intérêts courus sur dettes (en financement)	(130)
Incidence de la variation des autres passifs courants et des autres dettes à plus d'un an	18 145
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au TFT	188 672

4.10.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ**Risque de liquidité**

Au 31 décembre 2022, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 639 millions d'euros. Le montant des lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2022 s'élève à 531 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Échéance de remboursement	267	960	295

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie immédiatement disponible de 805 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	1 299 607	1 397 113				1 047 049	350 064	1 397 113
Consignations d'emballages	148 588	148 588	90	170	1 009	91 539	55 780	148 588
Autres passifs long terme	94 509	94 509				48 782	45 727	94 509
Emprunts et concours bancaires	791 501	815 989	311 582	235 279	269 093	35		815 989
Fournisseurs et autres crédeurs	781 742	781 742	466 272	152 585	78 349	83 326	1 210	781 742
Autres passifs courants	9 733	9 733	2 539	669	5 620	896	9	9 733
TOTAL	3 125 680	3 247 674	780 483	388 703	354 071	1 271 627	452 790	3 247 674

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

4.11 Autres provisions (hors avantages au personnel)

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Démantèlement et dépollution

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressources ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation liée à des actions en justice, contentieux fiscaux, procédures contentieuses ou autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de cette sortie de ressources peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses conseils et avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et estimer les provisions pour litiges et réclamations en intégrant les probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Certificats d'économie d'énergie

Certaines entités françaises sont soumises à l'obligation de collecte de certificats d'économie d'énergie. Cette obligation fait l'objet d'une provision uniformément répartie sur la quatrième période qui a pris fin au 31 décembre 2021 (2018 à 2021). Parallèlement, le Groupe constate les achats de certificats réalisés tout au long de la période triennale en stocks, à leur coût d'acquisition ou de collecte.

À l'issue de chaque période triennale, les stocks sont consommés et les provisions reprises. Ces éléments sont constatés en « Résultat brut d'exploitation ».

Restructurations

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que le Groupe dispose d'un plan de restructuration détaillé et formalisé et que les principales dispositions de la restructuration ont fait l'objet d'une annonce aux personnes concernées, ou que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	62 408	130 857
Provisions pour démantèlement et dépollution	35 600	28 968
TOTAL	98 008	159 825

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- les obligations du Groupe en matière de certificats d'économie d'énergie. Ces provisions sont constatées tout au long de la période triennale en vigueur (2022/2025) ;
- une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs acquis (*rebranding*) ;
- des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis.

Le Groupe peut être amené à constituer des provisions lorsqu'il existe un risque de remise en cause des tarifs appliqués par les sociétés projets (SPV). Toutefois, au 31 décembre 2022, il n'existe aucune provision significative constituée au titre de ce risque.

Les provisions pour démantèlement et dépollution sont conformes à la norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes. Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises*	Écarts de conversion	31/12/2022
Provisions pour risques et charges	130 857		41 778	(109 733)	(494)	62 408
Provisions pour démantèlement et dépollution	28 968	9 496	1 794	(1 670)	(2 988)	35 600
TOTAL	159 825	9 496	43 572	(111 403)	(3 482)	98 008

* Dont 10,9 millions d'euros de reprises sans objet.

Les provisions constituées au titre des obligations de collecte des certificats d'économie d'énergie relatives à la période écoulée (2018/2021) ont été reprises sur l'exercice, le Groupe ayant procédé à la liquidation de cette campagne de collecte, soldant ainsi les stocks et passifs constitués au cours des exercices antérieurs et relatifs à cette quatrième période triennale.

Les variations de provisions pour risques et charges de l'exercice correspondent notamment :

- aux nouvelles obligations du Groupe en matière de collecte de certificats d'économie d'énergie ;

- aux obligations du Groupe en matière de dépollution et remise en état ;
- aux obligations des entités Photosol, nouvellement acquises, en matière de dépollution et remise en état.

En décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office d'une mission d'enquête sur les pratiques observées dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse. La procédure est toujours en cours à la date de clôture.

4.12 Avantages au personnel

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient :

- des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, suisse et bermudienne, entités situées à la Barbade, au Guyana et aux Bahamas et certaines entités malgaches) ;
- d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- de régimes de couvertures médicales post-emploi (sociétés bermudienne et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées deux fois par an.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés Vitogaz France, Rubis Énergie, Frangaz, Vito Corse, Rubis Antilles Guyane, SARA, SRPP, Rubis Energy Bermuda et Vitogaz Switzerland bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société SARA bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour retraite	26 607	39 846
Provision pour couverture assurance maladie et mutuelle	11 318	13 870
Provision pour médailles du travail	2 238	2 722
TOTAL	40 163	56 438

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Provisions au 1^{er} janvier	56 438	60 189
Charge d'intérêt de la période	1 388	1 024
Coût des services rendus de la période	3 697	3 670
Rendement attendu des actifs de la période	5 902	(3 240)
Prestations payées sur la période	(3 322)	(2 557)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	(25 571)	(5 148)
Écarts de conversion	1 631	2 500
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	40 163	56 438

Avantages postérieurs à l'emploi

Aux 31 décembre 2021 et 2022, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuair indépendant, selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses (comprises dans une fourchette selon structure)	2022	2021
Taux d'actualisation	de 1,45 à 13,50 %	de 0 à 11,25 %
Taux d'inflation	de 0 à 3,2 %	de 0 à 3,2 %
Taux de revalorisation des salaires	de 0 à 17,5 %	de 0 à 15 %
Âge de départ volontaire à la retraite	de 60 à 65 ans	de 60 à 66 ans

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale AA) sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'un quart de point de pourcentage du taux d'actualisation montre que le montant de l'obligation et des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Hypothèses de sensibilité (en milliers d'euros)	Provision pour engagements
Évaluation de la provision au 31/12/2022	40 163
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en diminution de 0,25 %	41 221
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en augmentation de 0,25 %	39 356

Détail des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs	25 484	42 093
Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs	28 954	36 843
Valeur de marché des actifs de couverture	(28 954)	(36 843)
Déficit	25 484	42 093
Limitation des actifs (régimes surfinancés)	12 441	11 623
PROVISION CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE	37 925	53 716

Évolution de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	78 936	83 557
Coût des services rendus de la période	4 007	3 533
Charge d'intérêt de la période	1 379	1 020
Prestations payées sur la période	(4 061)	(3 226)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	(26 208)	(9 134)
Écarts de conversion	385	3 186
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	54 438	78 936

Évolution des actifs de couverture

(en milliers d'euros)	2022	2021
Actifs de couverture au 1^{er} janvier	36 843	33 232
Écart de conversion	(1 231)	696
Rendement attendu des fonds	(5 717)	3 722
Prestations payées	(942)	(807)
Actifs de couverture au 31 décembre	28 953	36 843
Limitation des actifs	(12 441)	(11 623)
ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE	16 512	25 220

Les actifs de couverture sont détaillés ci-après :

Répartition des actifs de couverture	31/12/2022
Actions	19 %
Obligations	31 %
Actifs garantis par des contrats d'assurance	50 %
TOTAL	100 %

Analyse géographique des avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique
Hypothèses actuarielles	de 1,45 à 4,25 %	de 3,1 à 5,30 %	de 3,1 à 13,5 %
Provision pour retraite et couverture assurance maladie	3 691	30 230	4 004
Provision pour médailles du travail	597	1 387	253

Note 5. Notes annexes au compte de résultat

Principes comptables

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- des achats consommés ;
- des charges externes ;
- des charges de personnel ;
- des impôts et taxes.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- des autres produits de l'activité ;
- des amortissements et provisions nets ;
- des autres produits et charges d'exploitation.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

5.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur, c'est-à-dire au moment de la livraison du bien au client conformément aux dispositions contractuelles, et que le client est en mesure de décider de l'utilisation de cet actif et de bénéficier de la quasi-totalité de ses avantages :

- pour les produits issus de l'activité Distribution à la livraison. Pour l'activité bitume, le chiffre d'affaires est majoritairement reconnu en sortie de bac. En cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations ;
- pour les produits issus de l'activité Support & Services, à la livraison et selon la durée du contrat de prestations. Concernant SARA, le chiffre d'affaires relatif à la vente de produits pétroliers est reconnu en sortie de bac lorsque le produit quitte la raffinerie ou les autres dépôts ;
- pour les produits issus de la branche Production d'électricité renouvelable, lors de la livraison des MWh par les centrales photovoltaïques. Le chiffre d'affaires enregistré par chaque centrale est reconnu en fonction des quantités produites et injectées au cours de la période. Il correspond à la vente de l'électricité produite et cédée soit conformément aux différents contrats dont les prix de vente sont définis par arrêté ou dans le cadre d'appels d'offres, soit sur le marché.

Les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

Le chiffre d'affaires net est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Distribution	Support & Services	Production d'électricité renouvelable	Société mère	Total
Zone géographique					
Europe	832 609		32 558	134	865 301
Caraïbes	2 577 392	1 024 356			3 601 748
Afrique	2 650 777	16 902			2 667 679
TOTAL	6 060 778	1 041 258	32 558	134	7 134 728
Métier					
Carburants, combustibles, gaz liquéfiés et bitumes	6 060 778				6 060 778
Raffinage		869 358			869 358
Négoce, approvisionnement, transport et services		171 900			171 900
Électricité photovoltaïque			32 558		32 558
Autre				134	134
TOTAL	6 060 778	1 041 258	32 558	134	7 134 728

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Distribution	Support & Services	Société mère	Total
Zone géographique				
Europe	681 726		247	681 973
Caraïbes	1 649 382	579 644		2 229 026
Afrique	1 661 804	16 643		1 678 447
TOTAL	3 992 912	596 287	247	4 589 446
Métier				
Carburants, combustibles, gaz liquéfiés et bitumes	3 992 912			3 992 912
Raffinage		509 118		509 118
Négoce, approvisionnement, transport et services		87 169		87 169
Autre			247	247
TOTAL	3 992 912	596 287	247	4 589 446

5.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Achats de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	452 003	240 265
Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	925	(1 316)
Production stockée	(71 713)	(29 039)
Autres achats	31 757	22 077
Achats de marchandises	5 286 877	3 262 865
Variation de stocks de marchandises	(25 172)	(173 911)
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises	15 703	(1 296)
TOTAL	5 690 380	3 319 645

5.3 Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	164 482	140 536
Rémunération de la Gérance	2 408	2 401
Charges sociales	70 075	56 542
TOTAL	236 965	199 479

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie	31/12/2022
Cadres	719
Employés et ouvriers	2 658
Agents de maîtrise et techniciens	678
TOTAL	4 055

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31/12/2021	Entrées	Sorties	31/12/2022
TOTAL	3 829	772	(546)	4 055

Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2022
TOTAL	12

5.4 Charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Locations et charges locatives	10 854	8 992
Honoraires	31 560	27 915
Autres services extérieurs*	360 990	378 554
TOTAL	403 404	415 461

* Comprend également des charges de loyers (cf. note 4.1.2 Droits d'utilisation IFRS 16 ; exemptions offertes par la norme et retenues par le Groupe).

5.5 Amortissements et provisions nets

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	4 875	3 254
Immobilisations corporelles	162 812	140 575
Actifs circulants	4 639	(4 557)
Risques et charges d'exploitation	(4 579)	(2 742)
TOTAL	167 747	136 530

5.6 Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Subventions d'exploitation	23	614
Produits divers de gestion courante	13 502	7 530
Autres produits d'exploitation	13 525	8 144
Charges diverses de gestion courante	(7 198)	(15 189)
Autres charges d'exploitation	(7 198)	(15 189)
TOTAL	6 327	(7 045)

5.7 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession, etc.) ;
- des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels ;
- des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente ;
- des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	65	139
Frais d'acquisitions stratégiques	(22 375)	(271)
Autres charges et provisions	111	1 469
Dépréciation des écarts d'acquisition (cf. note 4.2)	(40 000)	
Impact des cessions d'entreprises	4 063	3 465
TOTAL	(58 136)	4 802

Au 31 décembre 2022, les frais liés aux acquisitions stratégiques correspondent aux coûts encourus dans le cadre de l'acquisition du groupe Photosol.

Impact des cessions d'entreprises :

- courant janvier 2022, la JV Rubis Terminal a vendu la totalité de sa participation dans ses actifs turcs (Rubis Terminal Petrol). À la suite de cette transaction, et

conformément aux accords conclus précédemment, le Groupe a perçu du fonds d'infrastructure I Squared Capital un complément de prix de 4 millions d'euros ;

- au 31 décembre 2021, le Groupe avait cédé la société Recstar Middleast, entité sans activité mais détenant des créances commerciales.

5.8 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des équivalents de trésorerie	11 869	9 747
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	(1)	(102)
Intérêts sur emprunts et autres dettes financières	(42 363)	(22 220)
TOTAL	(30 495)	(12 575)

5.9 Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	(133 205)	(36 353)
Gains de change	55 353	22 914
Autres charges financières	(14 335)	(3 580)
Autres produits financiers	12 071	5 563
TOTAL	(80 116)	(11 456)

5.10 Impôts sur le résultat

5.10.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES INTÉGRÉES FISCALEMENT

Impôts courants

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 25 %. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 0,83 %. En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française en 2022 est taxé au taux de 25,83 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 4.6. Le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour toutes les entreprises françaises est de 25,83 %. Les normes IFRS prévoient que les impôts différés doivent être évalués en utilisant le taux d'impôt en vigueur au moment de leur probable date de retournement.

5.10.2 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE CALCULÉ AVEC LE TAUX D'IMPÔT EN VIGUEUR EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Résultat	Impôt	Taux
Résultat au taux normal	330 033	(85 248)	25,83 %
Effet géographique		42 508	- 12,9 %
Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS)		(6 566)	2,0 %
Crédits d'impôts		1 572	- 0,5 %
Autres différences permanentes		(9 503)	2,9 %
Redressements et risques fiscaux/remboursements reçus		(3 788)	1,1 %
Effet des changements de taux		397	- 0,1 %
Divers autres		(3 234)	1,0 %
Résultat avant impôts et quote-part de résultat des coentreprises	330 033	(63 862)	19,35 %
Quote-part de résultat des coentreprises	5 732		
Résultat avant impôts	335 765	(63 862)	19,02 %

5.11 Résultat par action

Principes comptables

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social au cours de la période, multipliées par un facteur de pondération en fonction du temps, et corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majorés de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle à la date de clôture incluses dans le calcul du résultat dilué par action, est basé sur le nombre d'actions (i) qui seraient à émettre si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité, et (ii) qui ont un effet dilutif.

Dans les deux cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

Résultat par action (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé part du Groupe	262 896	292 569
Effet résultat des stock-options	193	227
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options	263 089	292 796
Nombre d'actions à l'ouverture	102 538 186	103 628 083
PEE	106 236	164 470
Dividende en actions		1 308 745
Réduction de capital		(2 832 654)
Actions de préférence	237 567	18 001
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	102 881 989	102 286 645
Actions gratuites (de performance et de préférence)	121 852	246 900
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	103 003 841	102 533 545
RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,56	2,86
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,55	2,86

5.12 Dividendes

5.12.1 DIVIDENDES VOTÉS

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, comme le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les cinq dernières années, en moyenne 60 % des résultats nets part du Groupe.

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014	2013	37 516 780	1,95	73 157 721
AGM 05/06/2015	2014	38 889 996	2,05	79 724 492
AGM 09/06/2016	2015	43 324 068	2,42	104 844 245
AGM 08/06/2017	2016	45 605 599	2,68	122 223 005
AGO 07/06/2018	2017	95 050 942	1,50	142 574 358
AGM 11/06/2019	2018	97 185 200	1,59	154 522 276
AGO 11/06/2020	2019	100 348 772	1,75	175 607 076
AGM 10/06/2021	2020	100 955 418	1,80	181 715 083
AGM 09/06/2022*	2021	102 720 955	1,86	191 060 498

* Dont 514 actions de préférence ne donnant droit qu'à 50 % du dividende net distribué (soit 0,93 € en 2021).

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par deux en 2011 puis en 2017.

5.12.2 DIVIDENDE STATUTAIRE

En l'absence de performance boursière globale positive de l'action Rubis en 2022, telle que définie par l'article 56 des statuts modifié par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2020, le dividende des associés commandités est nul au titre de l'exercice 2022.

Note 6. Information sectorielle résumée

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les Gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Outre la holding Rubis SCA, le Groupe est géré en trois pôles principaux :

- Distribution, spécialisée dans le négoce et la distribution de carburants, combustibles (en stations-service ou auprès de professionnels), de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ;
- Support & Services, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de Distribution ;
- Production d'électricité renouvelable, spécialisée dans l'électricité photovoltaïque.

Depuis le 30 avril 2020, l'activité Rubis Terminal est comptabilisée dans les comptes du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise Rubis Terminal est spécialisée dans le stockage de produits liquides en vrac (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires) pour des clients commerciaux et industriels.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé trois zones géographiques :

- l'Europe ;
- l'Afrique ;
- les Caraïbes.

6.1 Information par secteur d'activité

6.1.1 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2022 et 2021. Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation						Total
	Distribution	Support & Services	Production d'électricité renouvelable	Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Chiffre d'affaires	6 060 778	1 041 258	32 558		134		7 134 728
Chiffre d'affaires inter-secteurs	33				8 211	(8 244)	
Chiffre d'affaires	6 060 811	1 041 258	32 558		8 345	(8 244)	7 134 728
Résultat brut d'exploitation	503 234	177 082	17 713		(28 535)		669 494
Résultat opérationnel courant	396 331	143 623	(853)		(30 087)		509 014
Quote-part de résultat des coentreprises	1 145		(69)	4 656			5 732
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	357 255	143 966	(23 397)	4 656	(25 870)		456 610
Coût de l'endettement financier	(21 752)	(1 053)	(6 900)		879	(1 669)	(30 495)
Charge d'impôt	(59 451)	(10 065)	2 826		2 828		(63 862)
RÉSULTAT NET TOTAL	178 341	135 675	(26 261)	4 656	(20 508)		271 903

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Réconciliation						Total
	Distribution	Support & Services		Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Chiffre d'affaires	3 992 912	596 287			247		4 589 446
Chiffre d'affaires inter-secteurs	33				2 723	(2 756)	
Chiffre d'affaires	3 992 945	596 287			2 970	(2 756)	4 589 446
Résultat brut d'exploitation	386 694	164 630			(19 027)		532 297
Résultat opérationnel courant	289 312	122 629			(20 113)		391 828
Quote-part de résultat des coentreprises	1 253			4 653			5 906
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	295 630	122 616		4 653	(20 363)		402 536
Coût de l'endettement financier	(13 622)	(1 050)			2 097		(12 575)
Charge d'impôt	(56 685)	(11 468)			2 952		(65 201)
RÉSULTAT NET TOTAL	205 601	109 921		4 653	(15 436)		304 739

6.1.2 ÉLÉMENTS DU BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation						Total
	Distribution	Support & Services	Production d'électricité renouvelable	Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Actifs immobilisés	2 363 196	460 098	1 017 295		25 918	(32 636)	3 833 871
Titres de participation	351 685	3 835	250		1 455 537	(1 748 000)	63 307
Participations dans les coentreprises	17 525		(68)	287 670			305 127
Actifs d'impôt différé	11 062	1 975	5 874				18 911
Actifs sectoriels	1 737 551	520 015	77 337		607 872	(693 950)	2 248 825
Actif total	4 481 019	985 923	1 100 688	287 670	2 089 327	(2 474 586)	6 470 041
Capitaux propres consolidés	1 537 774	383 716	487 809	287 670	1 923 884	(1 760 563)	2 860 290
Dettes financières	1 599 624	202 687	511 869		1 577		2 315 757
Passifs d'impôt différé	190	948	30 150		61 192		92 480
Passifs sectoriels	1 343 431	398 572	70 860		102 674	(714 023)	1 201 514
Passif total	4 481 019	985 923	1 100 688	287 670	2 089 327	(2 474 586)	6 470 041
Emprunts et dettes financières (hors obligations locatives)	1 448 333	180 868	460 330		1 577		2 091 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie	475 216	84 148	44 430		201 113		804 907
Dettes financières nettes	973 117	96 720	415 900		(199 536)		1 286 201
Investissements	140 592	73 939	43 569		316		258 416

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Réconciliation						Total
	Distribution	Support & Services		Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Actifs immobilisés	2 335 184	441 516			26 433	(36 571)	2 766 562
Titres de participation	416 992	1 636			1 010 531	(1 354 869)	74 290
Participations dans les coentreprises	17 634			304 537			322 171
Actifs d'impôt différé	7 492	5 421					12 913
Actifs sectoriels	1 419 464	361 276			1 085 754	(779 906)	2 086 588
Actif total	4 196 766	809 849		304 537	2 122 718	(2 171 346)	5 262 524
Capitaux propres consolidés	1 281 115	477 756		304 537	2 038 228	(1 365 271)	2 736 365
Dettes financières	1 346 725	126 531			1 849		1 475 105
Passifs d'impôt différé	347	1 006			61 718		63 071
Passifs sectoriels	1 568 579	204 556			20 923	(806 075)	987 983
Passif total	4 196 766	809 849		304 537	2 122 718	(2 171 346)	5 262 524
Emprunts et dettes financières (hors obligations locatives)	1 202 529	108 810			1 849		1 313 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie	428 077	71 793			375 020		874 890
Dettes financières nettes	774 452	37 017			(373 171)		438 298
Investissements	159 135	46 458			89		205 682

6.2 Information par zone géographique (après élimination des opérations entre secteurs)

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Chiffre d'affaires	865 167	3 601 748	2 667 679		134	7 134 728
Résultat brut d'exploitation	113 238	327 959	256 832		(28 535)	669 494
Résultat opérationnel courant	57 003	262 188	219 910		(30 087)	509 014
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	35 362	222 289	220 173	4 656	(25 870)	456 610
Investissements	77 598	122 446	58 056		316	258 416

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Chiffre d'affaires	681 726	2 229 026	1 678 447		247	4 589 446
Résultat brut d'exploitation	105 469	261 826	184 029		(19 027)	532 297
Résultat opérationnel courant	70 959	189 970	151 012		(20 113)	391 828
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	72 559	190 262	155 426	4 653	(20 364)	402 536
Investissements	30 392	92 608	82 593		89	205 682

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires réalisé en France (y compris l'Outre-mer) s'élève à 2 294 millions d'euros. Le chiffre d'affaires réalisé au Kenya s'élève à 996 millions d'euros au 31 décembre 2022.

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Actifs immobilisés	1 667 990	1 087 106	1 052 857		25 918	3 833 871
Titres de participation	3 280	6 833	273		52 921	63 307
Participations dans les coentreprises	17 457			287 670		302 127
Actifs d'impôt différé	6 854	5 375	6 682			18 911
Actifs sectoriels	281 285	798 664	953 018		215 858	2 248 825
ACTIF TOTAL	1 976 866	1 897 978	2 012 830	287 670	294 697	6 470 041

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Actifs immobilisés	631 937	1 065 205	1 042 987		26 433	2 766 562
Titres de participation	69 449	4 582	259			74 290
Participations dans les coentreprises	17 634			304 537		322 171
Actifs d'impôt différé	670	8 037	4 206			12 913
Actifs sectoriels	221 930	693 785	784 989		385 884	2 086 588
ACTIF TOTAL	941 620	1 771 609	1 832 441	304 537	412 317	5 262 524

Au 31 décembre 2022, les actifs non courants détenus en France (y compris l'Outre-mer) s'élèvent à 1 799 millions d'euros. Les actifs non courants détenus au Kenya s'élèvent à 396 millions d'euros.

Note 7. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2022, les principaux intérêts minoritaires sont calculés sur les entités ou sous-groupes suivants :

SARA

Le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale l'entité SARA avec un taux de détention de 71 % ; les intérêts minoritaires à hauteur de 29 % correspondent au groupe Sol Petroleum Antilles SAS.

ENTITÉS EASIGAS

Les entités Easigas sont consolidées par le Groupe selon la méthode de l'intégration globale avec un taux de détention Groupe de 55 %.

ENTITÉS PHOTOSOL

Depuis le 1^{er} avril 2022, le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale les entités Photosol (France) dont certaines sont détenues à moins de 100 % (cf. périmètre de consolidation en note 12).

7.1 Informations financières résumées – filiale avec participation ne donnant pas le contrôle : SARA

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs immobilisés	224 999	227 845
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	(126 154)	(65 954)
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	259 075	167 784

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires net	1 345 675	787 637
Résultat net total	17 475	16 735
• part du Groupe	12 169	11 404
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 306	5 331
Autres éléments du résultat global	7 064	2 471
• part du Groupe	5 015	1 754
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 049	717
Résultat global de la période	24 539	19 206
• part du Groupe	17 184	13 158
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7 355	6 048
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	6 825	6 798
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(9 254)	16 005
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(24 496)	(27 609)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	39 704	6 291
Variation de la trésorerie	5 954	(5 313)

7.2 Informations financières résumées – filiale avec participation ne donnant pas le contrôle : Easigas SA et ses filiales

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs immobilisés	80 706	72 519
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	2 215	2 454
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	15 123	16 571

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires net	186 730	153 541
Résultat net total	14 712	11 333
• part du Groupe	8 016	6 019
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 696	5 314
Autres éléments du résultat global		
• part du Groupe		
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Résultat global de la période	14 712	11 333
• part du Groupe	8 016	6 019
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 696	5 314
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	3 347	4 915
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 133	13 922
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(12 548)	(11 182)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 228)	(8 043)
Incidence de la variation des taux de change	(158)	(669)
Variation de la trésorerie	(801)	(5 972)

7.3 Informations financières résumées – filiale avec participation ne donnant pas le contrôle : Photosol (France) et ses filiales

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2022
Actifs immobilisés	406 275
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	(417 213)
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	106 545

(en milliers d'euros)	31/12/2022 (9 mois)
Chiffre d'affaires net	32 558
Résultat net total	(25 860)
• part du Groupe	(20 444)
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 416)
Autres éléments du résultat global	25 411
• part du Groupe	16 945
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 466
Résultat global de la période	(449)
• part du Groupe	(3 499)
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3 050
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	1
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	24 928
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(44 105)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 378)
Variation de la trésorerie	(22 555)

Note 8. Participations dans les entreprises communes

Les participations du Groupe dans des entreprises communes ne sont pas matérielles au 31 décembre 2022.

Note 9. Participations dans les coentreprises

Principes comptables

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 4.2. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le Groupe qualifie deux partenariats (Rubis Terminal et CLC) de coentreprises au sens d'IFRS 11. Au 31 décembre 2022, la participation du Groupe dans Rubis Terminal s'élève à 287,7 millions d'euros. La participation dans CLC s'élève à 17,5 millions d'euros. Seules les données relatives à Rubis Terminal sont jugées matérielles et détaillées ci-après.

Les montants présentés ci-après sont préparés comme si Rubis Terminal était consolidée par intégration globale.

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES – COENTREPRISE RUBIS TERMINAL

État de la situation financière des coentreprises (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs courants	198 145	205 085
Actifs non courants	1 445 205	1 441 911
TOTAL ACTIF	1 643 350	1 646 996
Passifs courants	136 114	189 181
Passifs non courants	955 377	874 141
Intérêts minoritaires	29 392	29 806
TOTAL PASSIF	1 120 883	1 093 128

Les actifs courants et passifs des coentreprises incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 978	40 704
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	30 232	61 931
Passifs financiers non courants (hors provisions)	867 956	788 930

Les éléments du compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires net	462 434	380 840
Résultat net total, part du Groupe (avant charge IFRS 2)	8 124	8 354
Résultat net total, part du Groupe (quote-part intégrée)	4 656	4 653
Autres éléments du résultat global (quote-part intégrée)	11 125	2 267
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (QUOTE-PART INTÉGRÉE)	15 781	6 920

Le résultat net de la période présenté ci-dessus comprend notamment les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux amortissements	(67 153)	(67 978)
Produits et charges d'intérêts	(49 096)	(41 029)
Impôt sur les bénéfices	74	(7 454)

Au titre de la période, le Groupe a reçu des dividendes à hauteur de 33 millions d'euros.

Note 10. Autres informations

10.1 Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes garanties	701 942	145 409
Engagements donnés	680 087	315 889
Avals et cautions	631 264	315 889
Autres engagements donnés	48 823	
Engagements reçus	568 994	764 581
Lignes de crédit confirmées	530 959	732 429
Avals et cautions	30 585	32 152
Autres	7 450	

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- des garanties accordées aux autorités douanières ;
- des garanties environnementales.

Les avals et cautions reçus concernent essentiellement des garanties obtenues de clients implantés dans la zone Caraïbes.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*caps* et *floors*) à hauteur de 882 millions d'euros sur un total de 1 207 millions d'euros d'endettement à taux variable représentant 73 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

10.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Obligations contractuelles au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Paielements dus par période			
	Total	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 521 727	267 487	959 664	294 576
Lettres de crédit	98 919	98 919		
Obligations en matière de location-financement	136	9	43	84
Contrats de location simple	2 371	428	1 326	617
Autres obligations à long terme	220	80	140	
TOTAL	1 623 373	366 923	961 173	295 277

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

10.3 Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 770 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 408 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les Gérants) que celle due au titre des fonctions de Direction dans les filiales (soit 362 milliers d'euros bruts).

Les Assemblées des actionnaires et commandités du 9 juin 2022 (17^e résolution) ont approuvé la politique de

rémunération de la Gérance pour l'exercice 2022. Celle-ci comprenait une part variable annuelle dont les modalités sont décrites en chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2021. La rémunération variable annuelle de la Gérance au titre de l'exercice 2022 n'a pas fait l'objet de provision, la condition préalable de déclenchement n'ayant pas été atteinte.

Le montant de la rémunération revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 225 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

10.4 Risques climatiques

Les principaux risques du Groupe relatifs au changement climatique proviennent à la fois d'un risque physique et d'un risque de transition.

Le risque physique porte sur la survenance d'événements extrêmes, dont l'intensité a tendance à augmenter, et qui pourraient, d'une part, porter atteinte à l'intégrité des sites et, d'autre part, entraîner la perturbation des opérations des filiales concernées et donc des pertes d'exploitation. Le Groupe observe que les incidences financières des dégradations directement liées à des événements climatiques extrêmes, tels que les derniers cyclones intervenus dans les Caraïbes, ont modérément affecté les résultats. La diversification géographique et l'élargissement du périmètre du Groupe ainsi que le caractère non matériel individuellement de ses sites limitent fortement l'exposition aux aléas climatiques susceptibles d'intervenir sur une zone.

La nouvelle branche Production d'électricité renouvelable, intégrée dans le Groupe depuis avril 2022, est à ce jour concentrée en France et ainsi moins exposée à des événements climatiques extrêmes.

Rubis est également exposé aux enjeux de son secteur en matière de transition énergétique. L'évolution parfois rapide de l'environnement réglementaire et des politiques vers une économie bas carbone pourrait imposer une réduction significative des émissions de CO₂ et rendre d'autres énergies moins carbonées plus compétitives à terme. L'impact à court terme du risque climatique est considéré comme faible à modéré selon les produits et les zones concernées et non matériel à date sur les états financiers consolidés du Groupe. À travers l'acquisition d'une activité Production d'électricité renouvelable, le Groupe vise à réduire son exposition à ce type de risques.

Ces risques sont gérés par le Comité Climat en lien avec les différentes filiales et les directions fonctionnelles, avec l'appui de consultants spécialisés.

Le Groupe a pris en considération les impacts des potentiels enjeux climatiques et les conséquences de son ambition 2030 tels qu'ils sont identifiés à ce jour dans le cadre de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2022. En particulier, le Groupe a :

- considéré les effets à court terme des engagements pris dans la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (cf. note 4.2) ;

- considéré des données externes de marché dans la détermination du taux de croissance à long terme pris en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- considéré les risques climatiques dans l'évaluation des autres provisions (cf. note 4.11).

À ce jour, le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs immobilisés et l'impact lié aux enjeux climatiques n'est pas significatif dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022.

10.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux comptabilisés au titre des exercices 2022 et 2021 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• émetteur	465	370	24%	23%	525		38%	
• filiales intégrées globalement	1254	1111	65%	70%	766		56%	
Sous-total	1719	1481	88%	93%	1291		94%	
Services autres que la certification des comptes								
• émetteur	57	5	3%	0%				
• filiales intégrées globalement	167	101	9%	6%	76		6%	
Sous-total	224	106	12%	7%	76		6%	
TOTAL	1943	1587	100%	100%	1367		100%	

(en milliers d'euros)	Mazars*				Monnot & Associés*			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• émetteur		305		32 %		150		80 %
• filiales intégrées globalement		580		60 %		38		20 %
Sous-total		885		92 %		188		100 %
Services autres que la certification des comptes								
• émetteur		60		6 %				
• filiales intégrées globalement		16		2 %				
Sous-total		76		8 %				
TOTAL		961		100 %		188		100 %

* Les mandats des cabinets Mazars et Monnot & Associés sont arrivés à échéance à l'issue de l'AGM du 9 juin 2022 et ne pouvaient plus être renouvelés.

Les services autres que la certification des comptes correspondent principalement à la délivrance d'attestations (covenants financiers, RSE, etc.).

Note 11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Note 12. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 regroupent les états financiers de Rubis SCA et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
	46, rue Boissière 75116 Paris SIREN : 784 393 530	Mère	Mère	Mère	Mère	
Rubis SCA						
Rubis Patrimoine	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Coparef	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Renouvelables (ex Cimarosa Investissements)	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis HyDev	France	100,00 %		100,00 %		IG
RT Invest	France	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	JV (MEE)
Rubis Terminal Infra	France	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	JV (MEE)
Rubis Énergie	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz France	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sicogaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sigalnor	France	65,00 %	65,00 %	65,00 %	65,00 %	IG
Starogaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Norgal	France	20,94 %	20,94 %	20,94 %	20,94 %	JO
Frangaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vito Corse	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
GRD3A	France	100,00 %		100,00 %		IG
Rubis Restauration et Services	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Switzerland AG	Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energia Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Seixal Sociedade de Distribuição de Gás SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Açores SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Braga Sociedade de Distribuição de Gás, SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Spelta – Produtos Petrólferos SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Companhia Logistica de Combustíveis SA	Portugal	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	JV (MEE)
Vitogas España SA	Espagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Fuel Supplies Channel Islands Ltd (FSCI)	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
La Collette Terminal Ltd	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
St Sampson Terminal Ltd	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Maroc	Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Lasfargaz	Maroc	82,89 %	82,89 %	82,89 %	82,89 %	IG
Kelsey Gas Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Vitogaz Madagascar	Madagascar	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eccleston Co Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Comores	Union des Comores	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gazel	Madagascar	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %	IG ⁽²⁾
Rubis Antilles Guyane	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Stocabu	France	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA)	France	71,00 %	71,00 %	71,00 %	71,00 %	IG
Société Antillaise des Pétroles Rubis	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyane Française	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caraïbes Françaises	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP)	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société d'Importation et de distribution de Gaz Liquéfiés dans l'Océan Indien (Sigloi)	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Bermuda Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sinders Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bermuda Gas & Utility Company Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Eastern Caribbean SRL	La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caribbean Holdings Inc.	La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Renewstable Barbados	La Barbade	51,00 %		51,00 %		IG
Rubis West Indies Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyana Inc.	Guyana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Bahamas Ltd	Bahamas	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Cayman Islands Ltd	Îles Caïmans	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Turks & Caicos Ltd	Îles Turques-et-Caïques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Jamaica Ltd	Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas (Pty) Ltd	Afrique du Sud	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Botswana (Pty) Ltd	Botswana	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Swaziland (Pty) Ltd	Swaziland	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Lesotho (Pty) Ltd	Lesotho	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Rubis Asphalt South Africa	Afrique du Sud	74,00 %	74,00 %	74,00 %	74,00 %	IG
Ringardas Nigeria Ltd	Nigéria	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
European Railroad Established Services SA (Eres Sénégal)	Sénégal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
European Railroad Established Services Togo SA (Eres Togo)	Togo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Cameroun	Cameroun	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Liberia Inc.	République du Libéria	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Gabon	Gabon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
REC Bitumen SRL	La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bahama Blue Shipping Company	La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Morbihan Shipping Corporation	La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bitu River Shipping Corp.	Panama	100,00 %		100,00 %		IG
Demerara Shipping Corp.	La Barbade	100,00 %		100,00 %		IG
Pickett Shipping Corp.	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Blue Round Shipping Corp.	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Saunscape International Inc. (liquidée)	République de Panama		100,00 %		100,00 %	IG
Biskra Shipping SA	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Atlantic Rainbow Shipping Company SA	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Woodbar Co Ltd	République de Maurice	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Rubis Énergie Djibouti	République de Djibouti	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Distributeurs Nationaux SA (Dinasa)	Haïti	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Chevron Haïti Inc.	Îles Vierges britanniques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société de Distribution de Gaz SA (Sodigaz)	Haïti	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Terminal Gazier de Varreux SA	Haïti	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
RBF Marketing Ltd	Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Distribution Pétrolière Company Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Distribution Pétrolière SA	Madagascar	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
Galana Raffinerie Terminal Company Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Raffinerie et Terminal SA	Madagascar	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
Plateforme Terminal Pétrolier SA	Madagascar	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %	IG

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Rubis Middle East Supply DMCC	Émirats Arabes Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Asphalt Middle East DMCC	Émirats Arabes Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Maritec Tanker Management Private Ltd	Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gulf Energy Holdings Ltd	Kenya	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Kenya Plc	Kenya	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Kobil Petroleum Ltd	États-Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Ethiopia Ltd	Éthiopie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Rwanda Ltd	Rwanda	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Uganda Ltd	Ouganda	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Zambia Ltd	Zambie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Zimbabwe (Private) Ltd	Zimbabwe	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Rubis Photosol	France	79,97 %		79,97 %		IG
Aedes & Photosol Développement	France	39,99 %		39,99 %		JV (MEE)
Airefsol Énergies 1	France	67,88 %		67,88 %		IG
Airefsol Énergies 7	France	67,88 %		67,88 %		IG
Alpha Énergies Renouvelables	France	66,22 %		66,22 %		IG
Centrale Photovoltaïque de Ychoux	France	47,78 %		47,78 %		IG ⁽²⁾
Centrale Photovoltaïque Lagune de Toret	France	67,88 %		67,88 %		IG
Centrale Photovoltaïque le Bouluc de Fabre	France	67,88 %		67,88 %		IG
Cilaos	France	67,88 %		67,88 %		IG
Clotilda	France	67,88 %		67,88 %		IG
Cpes de l'Ancienne Cokerie	France	67,88 %		67,88 %		IG
Dynamique Territoires Développement	France	79,97 %		79,97 %		IG
EPV	France	67,88 %		67,88 %		IG
EuroRidge Solar Holding SARL	Luxembourg	79,97 %		79,97 %		IG
Firinga	France	67,88 %		67,88 %		IG
Inti SAS	France	67,88 %		67,88 %		IG
Maïdo	France	67,88 %		67,88 %		IG
Phoebus	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photom Services	France	45,95 %		45,95 %		IG ⁽²⁾
Photosol	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol Bordezac Développement	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol Bourbon	France	67,88 %		67,88 %		IG

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Photosol Brossac	France	66,52 %		66,52 %		IG
Photosol CRE 4	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol Développement	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol Hermitage	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol Invest 2	France	28,48 %		28,48 %		IG ⁽²⁾
Photosol Maransin	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol Rouillet	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol Sarrazac Développement	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 1	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 2	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 3	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 4	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 5	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 6	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 7	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 9	France	48,83 %		48,83 %		IG ⁽²⁾
Photosol SPV 10	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 13	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 14	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 15	France	45,55 %		45,55 %		IG ⁽²⁾
Photosol SPV 16	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 18	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 22	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 27	France	65,51 %		65,51 %		IG
Photosol SPV 28	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 29	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 31	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 32	France	62,85 %		62,85 %		IG
Photosol SPV 33	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 34	France	61,71 %		61,71 %		IG
Photosol SPV 35	France	67,88 %		67,88 %		IG
Photosol SPV 36	France	57,04 %		57,04 %		IG
Photosol SPV 37	France	62,27 %		62,27 %		IG
Photosol SPV 38	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 39	France	55,64 %		55,64 %		IG
Photosol SPV 40	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 43	France	58,01 %		58,01 %		IG
Photosol SPV 44	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 45	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 46	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 48	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 49	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 50	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 51	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 52	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 53	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 54	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 55	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 56	France	79,97 %		79,97 %		IG

Nom	Siège social/Pays	31/12/2022 % contrôle	31/12/2021 % contrôle	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2021 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Photosol SPV 57	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 58	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 59	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 60	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 61	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 63	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol SPV 65	France	79,97 %		79,97 %		IG
Photosol Villefranche sur Cher Développement	France	67,88 %		67,88 %		IG
PV Ecarpiere	France	67,88 %		67,88 %		IG
Société du Parc Photovoltaïque de la Commanderie	France	67,88 %		67,88 %		IG
Solaire du Lazaret	France	67,88 %		67,88 %		IG
SPV 11	France	67,88 %		67,88 %		IG
SPV 12	France	67,88 %		67,88 %		IG
SPV 17	France	67,88 %		67,88 %		IG
SPV 25	France	67,88 %		67,88 %		IG
SPV 26	France	79,97 %		79,97 %		IG
SPV 30	France	53,71 %		53,71 %		IG
Territoires Énergies Nouvelles	France	79,97 %		79,97 %		IG
Thorenc PV	France	67,88 %		67,88 %		IG
Thorenc PV Holding SARL	Luxembourg	79,97 %		79,97 %		IG

(1) IG : Intégration globale ; JO : entreprise commune ; JV : coentreprise (MEE) ; MEE : mise en équivalence.

(2) Cf. note 3.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans cinq GIE situés aux Antilles ; ces entités n'étant pas significatives, elles ne sont pas consolidées.

Les sociétés Rubis Energia Portugal, SARA et Photosol Développement détiennent des participations non significatives et non consolidées à ce jour.

Compte tenu des problèmes politiques et monétaires au Burundi, le Groupe a décidé depuis 2019 de ne pas consolider Kobil Burundi faute de contrôler réellement cette activité. Les titres correspondants ont été totalement dépréciés. La situation politique et monétaire n'a pas connu d'amélioration sur l'exercice 2022.

7.2 Comptes sociaux 2022 et annexe

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles et corporelles		2 404	1 250	1 154	1 172
Participations	4.1	1 424 718		1 424 718	1 032 856
Autres immobilisations financières	4.2	2 194		2 194	2 165
Total de l'actif immobilisé (I)		1 429 316	1 250	1 428 066	1 036 193
Actif circulant					
Créances clients et autres créances	4.4	488 496	208	488 288	713 439
Valeurs mobilières de placement	4.3	139 521	278	139 243	138 337
Disponibilités		58 707		58 707	234 243
Charges constatées d'avance		223		223	178
Total de l'actif circulant (II)		686 947	486	686 461	1 086 197
TOTAL ACTIF (I + II)		2 116 263	1 736	2 114 527	2 122 390

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		128 692	128 177
Primes d'émission		1 550 120	1 547 236
Réserve légale		12 954	12 954
Réserve indisponible		1 763	1 763
Autres réserves		94 626	94 626
Report à nouveau		128 948	165 359
Bénéfice de l'exercice		187 183	154 649
Provisions réglementées		1 242	1 043
Total des capitaux propres (I)	4.5	2 105 528	2 105 807
Provisions pour risques et charges (II)		710	376
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		169	441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		716	847
Dettes fiscales et sociales		4 274	2 364
Autres dettes		3 130	12 555
Total des dettes (III)	4.6	8 289	16 207
TOTAL PASSIF (I + II + III)		2 114 527	2 122 390

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
Prestations de services		12 461	2 972
Autres produits et transferts de charges			8
Produits d'exploitation		12 461	2 980
Autres achats et charges externes		(15 054)	(7 113)
Impôts, taxes et versements assimilés		(332)	(296)
Frais de personnel		(7 081)	(5 381)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(195)	(180)
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges		(334)	(77)
Autres charges		(2 641)	(2 635)
Charges d'exploitation		(25 637)	(15 682)
Résultat d'exploitation		(13 176)	(12 702)
Produits financiers de participation		193 785	156 204
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		1 247	903
Autres intérêts		1 859	192
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement		(40)	(613)
Dotations aux provisions financières		(278)	(7)
Reprises de provisions financières		7	1 725
Intérêts et charges assimilés		(969)	(2 308)
Résultat financier		195 611	156 096
Résultat courant avant impôts		182 435	143 394
Résultat exceptionnel	5.1	3 652	(251)
Impôt sur les bénéfices	5.2	1 096	11 506
RÉSULTAT NET TOTAL		187 183	154 649

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Activité opérationnelle		
Résultat de l'exercice	187 183	154 649
Amortissements et provisions	1 208	(1 212)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(4 060)	3
Capacité d'autofinancement (A)	184 331	153 440
Variation du besoin en fonds de roulement (B) :	217 250	(133 830)
• créances clients et autres créances	224 896	(130 851)
• dettes fournisseurs et autres dettes	(7 646)	(2 979)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A + B) (I)	401 581	19 610
Activité investissement		
Acquisitions de participations :		
• Rubis Renouvelables	(392 110)	
Frais d'acquisition sur titres (projet en cours)		(248)
Cessions de participations :		
• branche Rubis Terminal	4 063	
Autres	40	(61)
Trésorerie affectée aux investissements (II)	(388 007)	(309)
Flux de trésorerie généré par l'activité (I + II)	13 574	19 306
Financement		
Augmentation (diminution) des dettes financières	(272)	216
Augmentation (diminution) des capitaux propres	3 400	(146 165)
Dividende mis en paiement	(191 061)	(83 577)
Trésorerie résultant du financement (III)	(187 933)	(229 526)
Variation globale de la trésorerie (I + II + III)	(174 359)	(210 225)
Trésorerie disponible au début de la période	372 587	582 812
Variation globale de la trésorerie	(174 359)	(210 225)
Trésorerie disponible à la fin de la période	198 228	372 587
Dettes financières	(169)	(441)
TRÉSORERIE NETTE DE DETTES FINANCIÈRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	198 059	372 146

Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2022

Sommaire

1. Présentation de la Société	294	4. Notes relatives à certains postes du bilan	297
2. Événements significatifs de l'exercice	294	5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat	300
3. Règles et méthodes comptables	295	6. Autres informations	301

Note 1. Présentation de la Société

Rubis SCA est une Société en Commandite par Actions enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 46 rue Boissière 75116 Paris.

La société Rubis SCA est une société holding, mère du groupe Rubis (« le Groupe »).

Le groupe Rubis exerce trois activités dans le domaine de l'énergie :

- l'activité **Distribution**, spécialisée dans la distribution de carburants et combustibles (en stations-service ou auprès de professionnels), de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ;
- l'activité **Support & Services**, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructures, de transport,

d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de Distribution ;

- la branche **Production d'électricité renouvelable** (Rubis Renouvelables), développée depuis avril 2022 avec l'acquisition de 80 % de Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France.

Rubis SCA détient également une participation dans la coentreprise Rubis Terminal qui est spécialisée dans le **Stockage de produits liquides** en vrac (carburants et combustibles, produits, chimiques et agroalimentaires) pour des clients commerciaux et industriels.

Le Groupe est présent en Europe, en Afrique et aux Caraïbes.

Note 2. Événements significatifs de l'exercice

ACQUISITION DE PHOTOSOL FRANCE

Le 14 avril 2022, Rubis a finalisé l'acquisition de 80 % de Photosol (France), l'un des leaders indépendants de l'énergie photovoltaïque en France. Cette acquisition constitue le socle du développement des activités du Groupe dans les énergies renouvelables, aux côtés de ses activités historiques.

Photosol (France) dispose d'une capacité de 384 MWh en opération, 119 MWh en construction, d'un portefeuille de projets de plus de 3,5 GWc à fin décembre 2022, et compte 112 collaborateurs en France. Conservant une participation de 20 %, les fondateurs et dirigeants de Photosol restent engagés dans le développement de l'entreprise.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2022 sont élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Seules sont mentionnées dans cette annexe les informations significatives.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les comptes annuels de la société Rubis SCA sont présentés en milliers d'euros.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des immobilisations concernées. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, etc.) sont comptabilisés directement en charges.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

	Durée
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

3.2 Participations

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participation.

À la clôture de l'exercice, les participations sont estimées à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, des projections de flux de trésorerie futurs ou de la valeur de marché. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

3.3 Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les actions propres Rubis SCA détenues au travers d'un contrat de liquidité.

Les actions sont comptabilisées au coût d'achat qui inclut, le cas échéant, les frais d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

3.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur de marché ;
- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

3.7 Engagements en matière de retraite

Le seul engagement en matière de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités de fin de carrière figurent en engagements hors bilan (note 6.2.1).

Par application de la modification à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à

prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. L'impact de ce changement de méthode comptable est une diminution non significative du montant de l'engagement de retraite.

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de la société Rubis SCA est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources estimée avec une fiabilité suffisante au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les redevances de gestion facturées aux filiales.

Ces redevances sont comptabilisées lorsque le produit est certain dans son principe et son montant.

3.10 Calcul de l'impôt

Rubis SCA est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales en France. Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Rubis SCA.

3.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent l'impact des événements majeurs non relatifs à l'activité courante de la Société ou qui correspondent à des éléments inhabituels, significatifs et peu fréquents.

3.12 Identité de la société consolidante

Au 31 décembre 2022, Rubis SCA (SIREN : 784 393 530) est la société mère pour la préparation des comptes consolidés du groupe Rubis.

Note 4. Notes relatives à certains postes du bilan

4.1 Participations

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021
Titres de participation	1 424 718	1 032 856
Dépréciations des titres		
TOTAL	1 424 718	1 032 856

Dans le cadre de l'acquisition de Photosol (cf. note 2), Rubis SCA a souscrit sur la période à l'augmentation de capital de sa filiale Rubis Renouvelables (ex Cimarosa Investissements) à hauteur de 392 millions d'euros.

4.2 Autres immobilisations financières

L'Assemblée Générale autorise annuellement le Collège de la Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement.

Au 31 décembre 2022, la société Rubis SCA possède 84 987 actions Rubis pour un prix d'achat de 1 990 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2022.

Les mouvements intervenus sur l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022
Actions propres	1 949	13 111	(13 070)	1 990
TOTAL	1 949	13 111	(13 070)	1 990

4.3 Portefeuille de valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 139 521 milliers d'euros en valeur brute et 139 243 milliers d'euros en valeur nette :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur de marché au 31/12/2022*	Valeur nette au 31/12/2021
OPCVM	23 858	(264)	23 594	23 595	23 921
Autres fonds	115 085	(14)	115 071	118 073	114 174
Intérêts à recevoir sur autres fonds	578		578	578	242
TOTAL	139 521	(278)	139 243	142 246	138 337

* Valeur de marché estimée au 31 décembre 2022.

4.4 Créances

Les créances clients et autres créances d'un montant de 488 496 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à un an et se décomposent de la façon suivante :

- 474 568 milliers d'euros de créances intragroupes ;
- 13 615 milliers d'euros de créances sur le Trésor public français ; ce poste inclut notamment un règlement

d'impôt de 7019 milliers d'euros dont la société Rubis SCA compte obtenir le remboursement par l'administration fiscale, 2 450 milliers d'euros de créances liées à l'intégration fiscale et 4 010 milliers d'euros relatifs au crédit de TVA à reporter à fin décembre 2022 ;

- 312 milliers d'euros de créances diverses.

4.5 Capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres au début de l'exercice	2 104 764	2 179 858
Augmentation (réduction) de capital	515	(1 361)
Augmentation (réduction) de la prime d'émission	2 885	(46 666)
Distribution de dividende	(191 061)	(181 716)
Résultat de l'exercice	187 183	154 649
Capitaux propres à la fin de l'exercice*	2 104 286	2 104 764

* Hors provisions réglementées.

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 102 953 566 actions entièrement libérées de 1,25 euro chacune et s'élève à 128 692 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2022, la société Rubis SCA possédait 84 897 actions d'autocontrôle.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2022	102 541 281	128 177	1 547 236
Plan d'épargne entreprise	171 576	214	3 229
Actions de préférence acquises	226		
Actions de préférence converties en actions ordinaires	244 431	306	(306)
Réduction de capital par voie d'annulation des actions rachetées	(3 948)	(5)	
Frais sur augmentations de capital			(39)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	102 953 566	128 692	1 550 120

CONVENTION DE LIGNE DE CAPITAL AVEC CRÉDIT AGRICOLE CIB DE NOVEMBRE 2021

En novembre 2021, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB pour une période de 37 mois et dans la limite autorisée de 4 400 000 actions de 1,25 euro de nominal. Le prix de souscription des actions fera ressortir une décote de 5 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des actions des

deux séances de bourse précédant sa fixation. Crédit Agricole CIB intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas encore fait usage de cette ligne de capital.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions, d'actions gratuites de performance et d'actions gratuites de préférence en cours au 31 décembre 2022 sont illustrées dans les tableaux ci-après :

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
17 décembre 2019	150 276				150 276
6 novembre 2020	87 502				87 502
1 ^{er} avril 2021	5 616				5 616
TOTAL	243 394				243 394

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options en circulation	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Options exercibles
17 décembre 2019	150 276	Mars 33	52,04	
6 novembre 2020	87 502	Mars 34	29,71	
1 ^{er} avril 2021	5 616	Mars 34	40,47	
TOTAL	243 394			

Actions gratuites de performance Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
17 décembre 2019	385 759				385 759
6 novembre 2020	787 697				787 697
1 ^{er} avril 2021	43 516				43 516
13 décembre 2021	160 072				160 072
20 juillet 2022		514 770			514 770
TOTAL	1 377 044	514 770			1 891 814

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de trois années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

Actions gratuites de préférence Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2021	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2022
11 juillet 2016	2 469		(2 469)		
13 mars 2017	1 932			(1 932)	
19 juillet 2017	374			(374)	
2 mars 2018	345			(345)	
5 mars 2018	1 157			(1 157)	
19 octobre 2018	140			(140)	
7 janvier 2019	62				62
17 décembre 2019	662			(662)	
TOTAL	7 141		(2 469)	(4 610)	62

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue d'une période de conservation ou d'acquisition en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

4.6 Dettes et charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 4 224 milliers d'euros dont 290 milliers d'euros concernent des fournisseurs, 169 milliers d'euros les intérêts courus et 3 540 milliers d'euros les dettes fiscales et sociales. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 427 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à trois mois. Toutes les autres dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

4.7 Éléments concernant les entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par Rubis SCA et sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	31/12/2022
Créances	474 547
Dettes	(3 163)
Produits de participations	193 785

Note 5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

5.1 Résultat exceptionnel

Courant janvier 2022, la JV Rubis Terminal a vendu la totalité de sa participation dans ses actifs turcs (Rubis Terminal Petrol). À la suite de cette transaction, et conformément aux accords conclus précédemment, le Groupe a perçu du fonds d'infrastructure I Squared Capital un complément de prix de 4 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cessions d'immobilisations	4 065	
Autres produits exceptionnels	1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 066	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(6)	(3)
Autres charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements dérogatoires	(200)	(248)
Dotations sur provisions exceptionnelles	(208)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(414)	(251)

5.2 Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Assiette	Taux	Impôt brut	Crédit	Impôt net
IS sur résultat au taux de droit commun		25,83 %		(636)	(636)
IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission	53	25,83 %	14		14
Remboursements d'impôt					
Charge (produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale			(474)		(474)
TOTAL			(460)	(636)	(1 096)

La société Rubis SCA bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales. Les dividendes éligibles sont soumis à la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

La société Rubis SCA a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2001. Le périmètre est le suivant :

DATE D'ENTRÉE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION FISCALE À LA CLÔTURE

1 ^{er} janvier 2001	Rubis
	Rubis Énergie
	Rubis Antilles Guyane
1 ^{er} janvier 2006	SIGL
	Sicogaz
	Starogaz
	Frangaz
1 ^{er} janvier 2011	Vito Corse
	Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR)
1 ^{er} janvier 2012	Rubis Guyane Française (RGF)
	Rubis Caraïbes Françaises (RCF)
	Coparef
1 ^{er} janvier 2013	Vitogaz France
1 ^{er} janvier 2014	Rubis Restauration et Services (RRS)
1 ^{er} janvier 2016	Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP)
1 ^{er} janvier 2018	Rubis Patrimoine
1 ^{er} janvier 2019	Rubis Renouvelables (ex Cimarosa Investissements)

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- les économies d'impôts réalisées par le groupe fiscal sont constatées en résultat par la société mère ;
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe fiscal.

Note 6. Autres informations

6.1 Effectif

L'effectif moyen pour l'exercice 2022 est de 22 personnes (21 en 2021).

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de la société Rubis SCA est de 226 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 3.7.

6.2.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Lignes de crédit confirmées et non utilisées		732 429
TOTAL		732 429

Obligations contractuelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Contrats de location simple*	3 351	3 828
TOTAL	3 351	3 828

* En faveur de la filiale Rubis Patrimoine.

6.3 Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour l'exercice 2022, à 2 408 milliers d'euros.

Les Assemblées des actionnaires et commandités du 9 juin 2022 (17^e résolution) ont approuvé la politique de rémunération de la Gérance pour l'exercice 2022. Celle-ci comprenait une part variable annuelle dont les modalités sont décrites en chapitre 5 du Document d'enregistrement

universel 2021. La rémunération variable annuelle de la Gérance au titre de l'exercice 2022 n'a pas fait l'objet de provision, la condition préalable de déclenchement n'ayant pas été atteinte.

Le montant de la rémunération revenant aux membres du Conseil de Surveillance est de 225 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

6.4 Tableau des filiales et participations

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis SCA.

(en milliers d'euros)	Rubis Énergie SAS	RT Invest SA	Kelsey*	Coparef SA	Rubis Patrimoine SARL	Rubis Renouvelables (ex Cimarosa Invest. SAS)
Capital	335 000	529 326	1	40	1 402	39 126
Capitaux propres autres que le capital	488 219	59 305	157	(21)	(678)	352 491
Subventions d'investissement et provisions réglementées	18 017					
Quote-part du capital détenu	100,00 %	55,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	685 503	323 151	4	34	23 911	392 115
Valeur nette comptable des titres détenus	685 503	323 151	4	34	23 911	392 115
Prêts et avances consentis par Rubis SCA et non remboursés	385 871				3 349	78 575
Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	378 809	1 350	1 274		759	
Résultat net du dernier exercice clos	228 575	55 911	60	(2)	(100)	(401)
Dividendes encaissés par Rubis SCA au cours de l'exercice 2022	160 800	32 985				

* Les comptes de la société sont tenus en dollars US. Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,0666 \$) ;
- chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,0539 \$).

6.5 Inventaire des participations et des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2022
I – Actions et parts sociales	
Titres de participations français	
Coparef	34
Rubis Énergie	685 502
Rubis Patrimoine	23 911
Rubis Renouvelables (ex Cimarosa Investissements)	392 115
RT Invest	323 151
Titres de participations étrangers	
Kelsey	4
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS	1 424 717
II – OPCVM et assimilés	
OPCVM	
Sicav BNP SUS BD	19 696
Sicav BNP PAR Money 3M	321
Fonds CMC-CIC Equival Cash C	3 578
Autres	
Fonds Agipi	19 845
Fonds Open Capital	29 492
Fonds HR Patrimoine Capitalisation	43 818
Fonds Open Perspectives Capitalisation	22 493
TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS	139 243

6.6 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice sont détaillés dans la note 10,5 de l'annexe des comptes consolidés 2022.

6.7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

7.3 Autres informations relatives aux comptes sociaux

7.3.1 Résultats financiers de Rubis SCA au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	121 017	125 222	129 538	128 177	128 692
Nombre d'actions émises	96 813 744	100 177 432	103 630 677	102 541 281	102 953 566
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 073	5 670	7 496	2 972	12 461
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	154 187	176 071	324 540	141 930	187 295
Impôt sur les bénéfices	12 102	8 997	14 211	11 507	1 096
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	165 590	184 739	336 674	154 649	187 183
Montant des bénéfices distribués aux associés	154 522	197 964	181 715	191 061	197 671*
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,72	1,85	3,27	1,50	1,83
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,71	1,84	3,25	1,51	1,82
Dividende attribué à chaque action	1,59	1,75	1,80	1,86	1,92*
Personnel					
Nombre de salariés	16	19	22	21	22
Montant de la masse salariale	2 607	2 261	3 488	3 037	3 359
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 315	1 774	1 933	1 759	1 796

* Montant proposé à l'AG du 8 juin 2023.

7.3.2 Informations relatives aux délais de paiement

Au 31 décembre 2022, toutes les créances clients sont non échues. Les informations relatives aux dettes fournisseurs sont présentées ci-dessous :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées		2			2
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)		44			44
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,2 %			0,2 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (en milliers d'euros)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délai légal		

7.4 Rapports des Commissaires aux comptes

7.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de Rubis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rubis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes et des Risques.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (Note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition figurent au bilan pour une valeur nette comptable de 1 719 millions d'euros.

Le Groupe effectue, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition. Une perte de valeur de 40 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2022.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité, déterminée sur la base des valeurs actualisées des flux de trésorerie futurs attendus, et la juste valeur diminuée des coûts de cession (comme décrit dans la note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés).

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est un point clé de notre audit en raison de la valeur significative des écarts d'acquisition figurant au bilan et du recours important au jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre par Rubis des tests de dépréciation en lien avec les normes comptables en vigueur.

Nous avons apprécié le processus d'élaboration des projections de flux de trésorerie mis en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité, examiné, avec l'aide de nos experts en évaluation, les modèles mathématiques utilisés et vérifié le correct calcul de ces modèles.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, et plus particulièrement :

- la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires établis par la Direction. Nous avons également réalisé, le cas échéant, une comparaison des prévisions de la Direction avec les performances passées, les perspectives de marché, en lien avec nos propres analyses ;
- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres les composant avec des références externes, avec l'aide de nos experts en évaluation.

Nous avons examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction et avons effectué nos propres calculs de sensibilité sur les hypothèses clés pour apprécier les impacts éventuels de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

Acquisition Photosol : évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (Note 3.2 « Variations du périmètre de consolidation - Acquisition de Photosol France » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le 14 avril 2022, Rubis a acquis 80 % des actions ordinaires émises de Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie photovoltaïque en France.

Le Groupe a considéré que cette transaction, décrite dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, répond à la définition d'un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Dans le cadre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition, la Direction a procédé à l'identification et à la détermination de la juste valeur des actifs et passifs repris, avec l'appui d'experts en évaluation indépendants.

Le montant des actifs identifiés acquis diminués des passifs repris s'élève à - 102 millions d'euros et l'écart d'acquisition provisoire a été évalué à 541 millions d'euros.

Compte tenu du caractère significatif de l'acquisition de Photosol sur les comptes consolidés du groupe Rubis au 31 décembre 2022 et de l'importance des jugements exercés par la Direction dans ce cadre, nous avons considéré l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance et analysé la documentation juridique liée à la transaction.

Nos travaux ont également notamment consisté à :

- apprécier la conformité du traitement comptable de l'opération avec la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- réaliser des procédures substantives sur le bilan d'ouverture de Photosol ;
- s'agissant de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et de la détermination de l'écart d'acquisition provisoire :
 - prendre connaissance des méthodes utilisées et des hypothèses clés retenues par le Groupe pour son évaluation, notamment via l'obtention du rapport de l'expert indépendant engagé par la Direction pour l'assister dans leur identification et leur évaluation,
 - analyser et apprécier le processus mis en œuvre, les méthodologies utilisées, les principales hypothèses sous-jacentes et l'exactitude des calculs arithmétiques effectués ;
- vérifier l'exactitude arithmétique du montant du goodwill reconnu ;
- apprécier le caractère approprié de l'information relative à l'acquisition Photosol présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Collège de la Gérance. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Rubis par votre Assemblée Générale du 11 juin 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la première année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES ET DES RISQUES

Nous remettons au Comité des Comptes et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric Le Gal

Frédéric Nusbaumer

KPMG SA
Jacques-François Lethu

François Quédinac

7.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de Rubis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rubis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes et des Risques.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Note 3.2 « Participations » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 1 425 millions d'euros, représentent 67 % du total des actifs.

Ces titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, les participations sont estimées à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, des projections de flux de trésorerie futurs ou de la valeur de marché. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit, compte tenu de leur valeur significative à l'actif du bilan de Rubis et du degré de jugement élevé de la Direction, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation que des hypothèses retenues.

Notre réponse

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons apprécié les méthodes de valorisation retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des titres de participation au 31 décembre 2022.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons apprécié la concordance des capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres de participation avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et nous avons vérifié le calcul arithmétique réalisé.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des estimations retenues par la Direction pour déterminer les valeurs actualisées des flux futurs de trésorerie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Collège de la Gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Collège de la Gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre Société dans le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Rubis par votre Assemblée Générale du 11 juin 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la première année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHÉ D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES ET DES RISQUES

Nous remettons au Comité des Comptes et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Cédric Le Gal

Frédéric Nusbaumer

Jacques-François Lethu

François Quédiniaac

7.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention d'assistance (*Transitional services agreement*) en matière de consolidation, de moyens informatiques et de conformité signée le 30 avril 2020 avec la société RT Invest SA

Entités concernées : Rubis SCA ; RT Invest SA.

Personne concernée : Jacques Riou : Président d'Agema SAS, société co-Gérante de votre Société, et Administrateur de RT Invest SA.

Nature, objet et modalités : votre Conseil de Surveillance, en date du 12 mars 2020, a autorisé la signature d'une convention d'assistance (*Transitional Services Agreement*) en matière de consolidation, de moyens informatiques et de conformité conclue en date du 30 avril 2020 avec la société RT Invest SA. Cette convention d'assistance a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par votre Société à RT Invest SA, ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à votre Société.

La convention a été conclue pour une durée de 12 mois. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une durée d'un an sauf dénonciation par l'une des parties contractantes. Le Conseil de Surveillance du 10 mars 2022 a autorisé son renouvellement pour une nouvelle durée de 12 mois.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit de la société RT Invest SA un produit, calculé en fonction des coûts engendrés par les prestations d'assistance, d'un pourcentage du résultat opérationnel courant et d'un taux de marge de 5 %.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, le montant des produits liés à ces prestations d'assistance s'élève à 96 000 euros TTC.

Motifs : la conclusion de la convention d'assistance entre Rubis SCA et RT Invest SA fait suite à la réorganisation des conventions d'assistance intragroupes dans le cadre de la mise en place du partenariat avec Cube Storage Europe HoldCo Ltd et de la résiliation subséquente de la convention d'assistance technique entre Rubis SCA, Rubis Énergie et Rubis Terminal conclue en date du 30 septembre 2014 et son avenant n° 1 conclu en date du 1^{er} octobre 2018.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de licence de marque signé le 30 avril 2020 avec les sociétés Rubis Terminal SA et Rubis Terminal Infra SAS

Entités concernées : Rubis SCA ; Rubis Terminal SA ; Rubis Terminal Infra SAS.

Personne concernée : Jacques Riou : Président d'Agema SAS, société co-Gérante de Rubis SCA, Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal SA (jusqu'au 30 avril 2020) et administrateur de RT Invest SA, société présidente de Rubis Terminal Infra SAS.

Nature, objet et modalités : votre Conseil de Surveillance, en date du 12 mars 2020, a autorisé la signature d'un contrat de licence de marque qui vise à formaliser l'usage de la marque « Rubis » par la société Rubis Terminal Infra SAS dans sa dénomination sociale et dans ses documents commerciaux. Le contrat est d'une durée déterminée de cinq ans à compter de sa date de signature.

Cette licence est concédée à titre gratuit.

Motifs : le contrat de licence de marque avec la société Rubis Terminal Infra SAS a été signé à la suite de la réorganisation structurelle et capitalistique de Rubis Terminal SA et des différentes entités dans lesquelles celle-ci détient directement ou indirectement une participation, dans le cadre du partenariat avec Cube Storage Europe HoldCo Ltd, afin de remplacer celui signé le 25 septembre 2019 avec Rubis Terminal SA.

Convention de compte courant du 17 septembre 2020 avec Agena SAS

Entités concernées : Rubis SCA ; Agena SAS.

Personne concernée : Jacques Riou : Président d'Agena SAS, société co-Gérante de votre Société et associée commanditaire de GR Partenaires, elle-même co-Gérante et associée commanditée de Rubis SCA.

Nature, objet et modalités : votre Conseil de Surveillance en date du 17 septembre 2020 a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec Agena SAS. Cette convention vise à différer le versement de 50 % des dividendes statutaires de votre Société dus au titre de l'exercice 2019 aux associés commandités au mois de juin 2022 ou avant cette date dès lors que le cours de l'action Rubis atteindra 50 euros en moyenne au cours de 20 séances de bourses consécutives (cours d'ouverture).

En conséquence, le dividende des associés commandités versé par votre Société, via GR Partenaires, à M. Jacques Riou, en sa qualité d'associé commandité de GR Partenaires, et à Agena SAS et d'autres membres du groupe familial Riou, en qualité d'associés commanditaires de GR Partenaires, a été bloqué dans un compte courant d'associés chez votre Société au nom d'Agena SAS à hauteur de 50 %, soit 3 353 541 euros.

Les fonds seront productifs, jusqu'à complet remboursement, d'un intérêt de 0,2001 % révisable par période de deux ans.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, votre Société a comptabilisé une charge de 3 272,49 euros au titre des intérêts dus à Agena SAS entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022.

Cette convention est arrivée à échéance le 30 juin 2022. Les 3 353 541 euros bloqués dans le compte courant d'associés ont donc été remboursés à Agena SAS.

Motifs : la conclusion de la convention de compte courant faisait suite à l'information par les associés commandités à l'Assemblée des actionnaires le 11 juin 2020 de leur décision de différer le versement de 50 % de leur dividende statutaire au titre de l'exercice 2019, compte tenu de la situation économique globale du premier semestre 2020 qui a impacté le cours de bourse de l'action Rubis.

Convention de compte courant du 17 septembre 2020 avec Sorgema SARL, devenue Sorgema SAS

Entités concernées : Rubis SCA ; Sorgema SAS.

Personne concernée : Gilles Gobin : Gérant et associé commandité de votre Société et Président de Sorgema SAS, société co-Gérante et associée commanditée de votre Société et associée commanditée de GR Partenaires.

Nature, objet et modalités : votre Conseil de Surveillance en date du 17 septembre 2020 a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec Sorgema SAS. Cette convention vise à différer le versement de 50 % des dividendes statutaires de votre Société dus au titre de l'exercice 2019 aux associés commandités au mois de juin 2022 ou avant cette date dès lors que le cours de l'action Rubis atteindra 50 euros en moyenne au cours de 20 séances de bourses consécutives (cours d'ouverture).

En conséquence, le dividende des associés commandités versé par votre Société à M. Gilles Gobin, à Sorgema SAS et à Thornton et Magerco (deux sociétés du groupe familial Gobin), via GR Partenaires, a été bloqué dans un compte courant d'associés chez votre Société au nom de Sorgema SAS, qui portera la totalité de l'engagement pour les sociétés du groupe familial Gobin à hauteur de 50 %, soit 7 824 929 euros.

Les fonds seront productifs, jusqu'à complet remboursement, d'un intérêt de 0,2001 % révisable par période de deux ans.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, votre Société a comptabilisé une charge de 7 635,80 euros au titre des intérêts dus à Sogerma SAS entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022.

Cette convention est arrivée à échéance le 30 juin 2022. Les 7 824 929 euros bloqués dans le compte courant d'associés ont donc été remboursés à Sogerma SAS.

Motifs : la conclusion de la convention de compte courant faisait suite à l'information par les associés commandités à l'Assemblée des actionnaires le 11 juin 2020 de leur décision de différer le versement de 50 % de leur dividende statutaire au titre de l'exercice 2019, compte tenu de la situation économique globale du premier semestre 2020 qui a impacté le cours de bourse de l'action Rubis.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric Le Gal

Frédéric Nusbaumer

KPMG SA
Jacques-François Lethu

François Quédiniaç



LA VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE,
LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ